

ASSEMBLEE GENERALE de la F.D.A.A.P.P.M.A DE TARN-ET-GARONNE

**FINHAN
17 MARS 2020**



- ◆ Appel des Présidents et Délégués des AAPPMA
- ◆ Rapport du cabinet comptable KPMG
(bilan – compte de résultat et annexe aux comptes annuels)
- ◆ Situation financière
- ◆ Rapports du Commissaire aux Comptes
- ◆ Rapport général des vérificateurs aux comptes
- ◆ Budget prévisionnel
- ◆ Rapports des Commissions :
 - Alevinages
 - Garderie et procédures
 - Droits de pêche - Navigation – Accès aux berges
 - Loisir pêche (SDDL-Communication-Animation-Tourisme pêche)
 - Travaux sur les milieux et travaux halieutiques
 - Connaissance
- ◆ Rapport moral du Président Fédéral
- ◆ Vœux des AAPPMA
- ◆ Divers



EXERCICE COMPTABLE 2019
BUDGET PREVISIONNEL 2020
Trésorier Fédéral : M. Claude BOUSCATIER

RAPPORT DU CABINET KPMG
(BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019)

SITUATION FINANCIERE au 31/12/2019

RAPPORT GENERAL DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Fédération Départementale de Pêche

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	18 124	18 124	205
		TOTAL	18 124	18 124	205
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	70 056 246 538 174 325 183 253	10 939 233 704 153 960 165 021	59 116 12 834 20 365 18 231
		TOTAL	674 173	563 625	110 547
	Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 521 522	1 521 522	1 521 522
		Total I	692 820	581 750	111 070
	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
		TOTAL			
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	4 614 193 541	4 614 193 541	6 582 342 937
		TOTAL	198 155	198 155	349 519
Actif circulant	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	105 441 578 806 11 594	105 441 578 806 11 594	105 441 246 600 12 210
		Total II	893 997	893 997	713 771
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	III			
	Primes de remboursement des emprunts	IV			
	Ecart de conversion Actif	V			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 586 818	581 750	1 005 068	853 269
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Fédération Départementale de Pêche

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	705 075	705 075
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-96 631	-31 895
	Résultat de l'exercice	95 184	-64 736
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	10 786	16 068
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		714 415	624 512
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 638	103 386
	Dettes fiscales et sociales	56 001	63 651
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		660
	Autres dettes	64 760	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	61 251	61 059
Total III		290 652	228 757
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 005 068	853 269
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	290 652	228 757
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	34	86
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	22 222	20 658
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	22 256	20 744
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	237 666	238 672
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	627 417	458 128
	Produits liés à des financements réglementaires		
Charges d'exploitation	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	12 046	29 509
	Autres produits	1 896	6 500
	Total des produits d'exploitation I	901 282	753 554
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	66 352	94 559
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	185 333	209 951
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 016	15 159
	Salaires et traitements	313 577	307 954
	Charges sociales	104 464	124 683
	Dotations • sur immobilisations amortissements provisions	37 041	40 553
Opér. commun	d'exploitation • sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	94 336	36 971
	Autres charges	220	60
	Total des charges d'exploitation II	816 342	829 892
	Résultat d'exploitation (I-II)	84 939	-76 337
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	542	509
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	Total des produits financiers V	542	509
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
Renvois	Résultat financier (V-VI)	542	509
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	85 482	-75 828
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 756	12 016
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	9 756	12 016
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51	464
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	51	914
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 705	11 101
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	3	9
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+X) XIII	911 581	766 080
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+(X+X+XII)) XIV	816 396	830 816
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	95 184	-64 736
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2019

	EUROS 31/12/2019	EUROS PRECEDENT	EUROS +	EUROS -
CAISSE D' EPARGNE - Livret A	64 294,41	63 815,79	478,62	
C.A NORD MIDI PYRENEES Compte courant	4 026,99	9 536,61		5 509,62
C.A SUD ALLIANCE - SICAV	75 350,88	75 350,88		
C.A SUD ALLIANCE OPCVM AMUNDI FLEXI	30 090,16	30 090,16		
BANQUE POSTALE CCP FEDERATION 786 33 M	261 316,74	62 149,02	199 167,72	
BANQUE POSTALE CCP TAXES PISCICOLES 667 10 C	93 027,69	87 209,63	5 818,06	
BANQUE POSTALE CCP CLUB HALIEUTIQUE 2 227 09 S	2 511,87	1 736,87	775,00	
BANQUE POSTALE CCP 1112146 W AVEC CARTE BANCAIRE	1 735,20	1 277,44	457,76	
BANQUE POSTALE COMPTE SUR LIVRET	150 618,09	20 554,20	130 063,89	
CAISSE	1 275,79	320,85	954,94	
TOTAL	684 247,82	352 041,45	337 715,99	5 509,62
	332 206,37			

ASS Féd. Dépt. Pêche T & G
275 Avenue Beausoleil

82000 MONTAUBAN

À Montauban Cedex, le 23/01/2020

Attestation de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASS Féd. Dépt. Pêche T & G relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 005 068 €
- Produits d'exploitation : 901 282 €
- Résultat net comptable : 95 184 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG S.A.

BAROU GILLES
Expert-comptable

RAPPORT GENERAL DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019



Nous avons l'honneur de vous rendre compte, en ce qui concerne l'exercice 2019, de l'accomplissement du mandat que vous avez bien voulu nous confier, à l'effet de procéder à l'examen des comptes de la Fédération de Tarn & Garonne Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les livres et documents comptables ont été régulièrement et spontanément mis à notre disposition.

A la date du 17/02/2020, en vertu de l'article 27 des statuts de la Fédération, en présence du Trésorier Fédéral (et de l'agent chargée des écritures comptables), les comptes ont été examinés et les contrôles ont porté en particulier sur les points suivants :

- Régularité de la tenue des livres.
- Concordance entre les documents qui nous ont été présentés et les mentions figurant sur ces livres.
- Vérification de l'exactitude des comptes de trésorerie.

Après avoir procédé à toutes vérifications nécessaires pour nous permettre d'apprécier les comptes qui nous ont été présentés, nous pouvons en certifier la régularité.

Les documents comptables de la Fédération peuvent donc recevoir notre approbation.

Fait à MONTAUBAN, le 17/02/2020

M ROBERT Bernard



M. DUPLEX Pierre



DAURIS Jérôme

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

et membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE
DE TARN ET GARONNE**

275 Avenue Beausoleil

82000 MONTAUBAN

**RAPPORT GENERAL ET RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

DAURIS Jérôme

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
et membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DE
TARN ET GARONNE**

*275 Avenue Beausoleil
82000 MONTAUBAN*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019-

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale de Pêche de Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements principaux de l'exercice » concernant le litige prud'homal en cours.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions et cotisations reçues au cours de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de l'association, grâce notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labastide St Pierre, le 18 février 2020

Le commissaire aux comptes,

Jérôme DAURIS.

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C

DAURIS Jérôme

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

et membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE
DE TARN ET GARONNE**

275 Avenue Beausoleil

82000 MONTAUBAN

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

TEL. 05 63 64 03 03 – FAX. 05 63 68 05 48

E-mail : j.dauris@athos-conseil.fr

APE 6920 Z – SIRET 423 960 178 00014

«TVA non applicable Art. 293B du CGI»

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 -

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) Indemnités perçues par le Président

Personne concernée : M. Claude DEJEAN, Président

Incidence sur l'exercice : Charges d'un montant total de 10 238,40 Euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019. Se décomposant comme suit : 38,40 Euros pour les frais de déplacement et 10 200 Euros d'indemnités pour les fonctions de président.

2) Indemnités perçues par le Vice-président délégué

Personne concernée : M. René DELCROS, Vice Président délégué

Incidences sur l'exercice : Charges d'un montant de 1 800 Euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, pour les fonctions de vice-président délégué.

Labastide Saint Pierre, le 18 février 2020

Le commissaire aux comptes,

Jérôme DAURIS

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

TEL. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



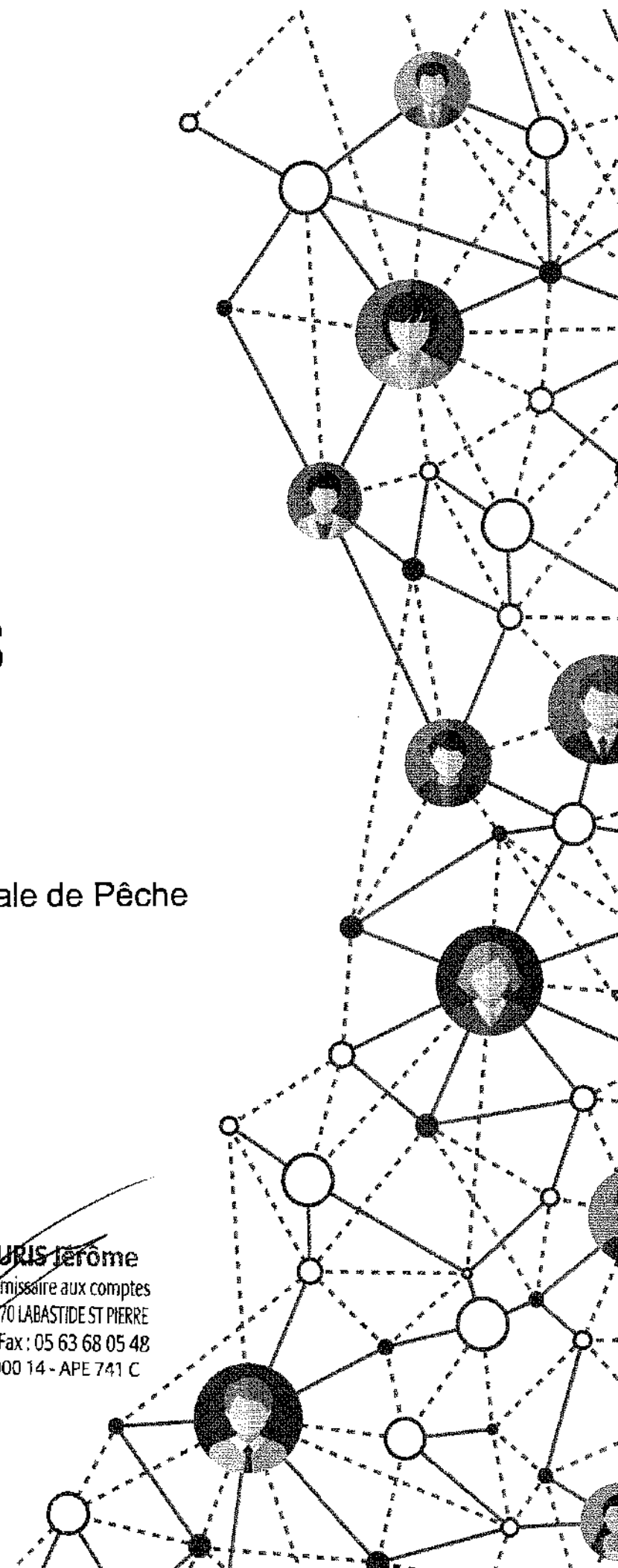
Comptes annuels

Fédération Départementale de Pêche

Monsieur DAURIS Jérôme
Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tél : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C

31/12/2019

Ce document contient 13 pages



Fédération Départementale de Pêche

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	18 124	18 124		205
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	18 124	18 124		205
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	70 056	10 939	59 116	59 117
	Constructions	246 538	233 704	12 834	24 497
	Inst. techniques, mat. out. industriels	174 325	153 960	20 365	22 672
	Autres immobilisations corporelles	183 253	165 021	18 231	32 483
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	674 173	563 625	110 547	138 770
Immobilisations financières	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1		1	1
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	521		521	521
TOTAL		522		522	522
	TOTAL I	692 820	581 750	111 070	139 498
Actif circulant	Stocks et encours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production biens et services				
	Produits Intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ^a	4 614		4 614	6 582
	Autres créances	193 541		193 541	342 937
	TOTAL	198 155		198 155	349 519
Divers	Autres titres				
	Valeurs mobilières de placement	105 441		105 441	105 441
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	578 806		578 806	246 600
	Charges constatées d'avance (4)	11 594		11 594	12 210
TOTAL II		893 997		893 997	713 771
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 586 818	581 750	1 005 068	853 269
Renvois	(1) Dont droit au ball (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tel. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C

Fédération Départementale de Pêche

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	705 075	705 075
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-96 631	-31 895
	Résultat de l'exercice	95 184	-64 736
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	10 786	16 068
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		714 415	624 512
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 638	103 386
	Dettes fiscales et sociales	56 001	63 651
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		660
	Autres dettes	64 760	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	61 251	61 059
Total III		290 652	228 757
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 005 068	853 269
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	290 652	228 757
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 560 178 000 14 - APE 741 C



Compte de résultat

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	34	86
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	22 222	20 658
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	22 256	20 744
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	237 666	238 672
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	627 417	458 128
Charges d'exploitation	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	12 046	29 509
	Autres produits	1 896	6 500
	Total des produits d'exploitation I	901 282	753 554
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	66 352	94 559
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	185 333	209 951
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 016	15 159
	Salaires et traitements	313 577	307 954
	Charges sociales	104 464	124 683
Produits financiers	Dotations	37 041	40 553
	d'exploitation		
	• sur immobilisations amortissements		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	94 336	36 971
	Autres charges	220	60
	Total des charges d'exploitation II	816 342	829 892
	Résultat d'exploitation (I-II)	84 939	-76 337
	Excédents ou déficits transférés III		
	Deficits ou excédents transférés IV		
Charges financières	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	542	509
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	542	509
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
Renvois	Résultat financier (V-VI)	542	509
	Résultat courant avant impôt (I+III-IV+V-VI)	85 482	-75 828
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		
	Monsieur DAURIS Jérôme		
	Expert-comptable - Commissaire aux comptes		
	325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE		
	Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48		
	Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C		

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 756	12 016
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	9 756	12 016
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51	464
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	51	914
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 705	11 101
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	3	9
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+X) XII	911 581	766 080
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	816 396	830 816
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	95 184	-64 736
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Monsieur DAURIS Jérôme
Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



**Fédération départementale de Pêche
de Tarn-et-Garonne**

**Annexe
aux comptes annuels de l'exercice
clos le 31/12/2019**

Montants exprimés en euros

Monsieur DAURIS Jérôme
Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tel : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tél : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Note n° 1 : Faits significatifs

Une action prud'homale à l'initiative d'un ancien salarié est encours de jugement, l'issue restant incertaine, les membres du conseil d'administration ont décidé de ne pas comptabiliser de provisions pour risques et charges pour l'exercice 31/12/2019.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Monsieur DAURIS Jérôme
Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tel : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 2 : Subvention à recevoir

Les subventions à recevoir au 31/12/2019 se décomposent comme suit :

FNPF P6P	3 000,00
FNPF AMENAGEMENT ECO MAIRIE	3 232,00
FNPF HALIEUT MAIRIE	9 100,00
FNPF ETAT LIEUX ANNEXE GARAGE	3 250,00
ERO ECO NOHIC	2 640,00
MAIRIE NOHIC PLAN D EAU	7 980,00
FNPF AAP 2018 GARONNE	3 983,58
FNPF LASPAYTRIERIS DIAGNOSTIC	2 637,50
FNPF SUIVI AAP	625,00
FNPF SIGNALITIQUE SITE DE PECHE	7 225,00
FNPF SUBV 20 PANNEAUX	15 000,00
FNPF BERGES CAMP DE MOTTES	2 000,00
FNPF AMENAGEMENT BERGE LA CLARE	3 000,00
FNPF RAMPE LAFRANCAISE	10 000,00
FNPF REACTUALISATION PDPG	32 433,05
FNPF ÉTUDE GARONNE A PERCEVOIR	8 193,93
FNPF SUIVI AVEYRON SUBV A PERCEVOIR	1 507,20
FNPF SUBV RSQ 2019	2 865,82
CRO SUBV SDDL P A PERCEVOIR	15 000,00
CRO AMENAG BERGE LA CLARE	1 842,75
CRO SUB REACTUALISATION PDPG	15 000,00
CRO AMENAG BERGES SAULOUS ST	2 176,20
CRO AMENAG BERGES CAMP	3 060,60
CRO AAP 2019 SUBV A PERCEVOIR	4 884,00
AEAG RSQ 2019 A PERCEVOIR	8 004,00
FNPF SUBV KIT EMPLOI A PERCEVOIR	19 800,00
FNPF SOLDE REDEVANCE HYDRO	1 641,84

Soit un montant de 190 082,47 €

Note n° 3 :

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable, Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



L'association a un portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31/12/2019 se décomposant comme suit :

- 7.6240 Amundi cash FCP inscrits en compte pour 75 338 €.
- 2,09 Amundi rendement inscrits en compte pour 34 314 €.

2. BILAN PASSIF

Note n° 4 : Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Patrimoine à intégrer et autres fonds propres	705 075			705 075

Note n° 5 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 638	108 638		
Dettes fiscales et sociales	56 001	56 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

Monsieur DAURIS Jérôme
 Expert-comptable - Commissaire aux comptes
 325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
 Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
 Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C



Autres dettes	64 760	64 760		
Produits constatés d'avance	61 251	61 251		
TOTAL	290 652	290 652		

Note n° 6 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs et comptes rattachés	103 386 €	108 639 €

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48

Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C

BUDGET PREVISIONNEL 2020

CLASSE 6 CHARGES	2020	CR 2019	CLASSE 7 PRODUITS	2020	CR 2019
Achats de marchandises			Ventes marchandises		34,00
Achats mat 1ère et autres approvision	30 040	24 440,27	Production vendue	31 440	22 222,00
Autres achats et charges externes ou	375 670	227 245,10	Production stockée		
Impôts taxes et versements assimilés	20 310	15 019,30	Production immobilisée		
Salaires traitements	278 140	299 733,94	Subvention d'exploitation	559 830	627 417,79
Charges sociales	97 500	118 308,52	Autres produits	258 360	239 562,95
Dotations aux amortissements	34 080	37 041,93	Autres intérêts et produits assimilés	770	542,51
Autres charges	33 230	94 607,87	Produits des cessions d'éléments d'actif		747,30
Intérêts et charges assimilées			Produits exceptionnels/ operation en cap	7 670	9 009,12
Charges exceptionnelles	30		Reprises/prov et transferts de charges	10 950	12 046,12
Total charges	869 000	816 396,93	Total produits	869 020	911 581,79
Bénéfice de l'exercice	20	95 184,86	Perte de l'exercice		
TOTAUX EN EUROS	869 020	911 581,79	TOTAUX EN EUROS	869 020	911 581,79

- Budget adopté en conseil d'administration du 10 février 2020 -

Le Président,
Claude DEJEAN

Le Trésorier,
Claude BOUSCATIER

POLE POISSONS

Commission ALEVINAGES
Référent élu : M. René DELCROS

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous rendre compte des activités et des actions menées par la fédération au titre des alevinages.

CAMPAGNE D'ALEVINAGES 2019/2020
--

▪ **HALIEUTISME FEDERATION**

- **Gardons/rotengles :**

2 200 kilos répartis sur deux fournisseurs (M. BOELY, M. LAPART), susceptibles de livrer des poissons de 1 et 2 été.

Suite aux aménagements halieutiques réalisés, ont été déversés :

- 400 kg au plan d'eau (Généraliste) du Parc de la Lère (aappma de Caussade),
- 100 kg au plan d'eau de Camp de Mottes (aappma de Finhan),
- 350 kg au plan d'eau des Saulous (aappma de Saint-Porquier),
- 800 kg au plan d'eau de Bergon (aappma de Lamagistère),
- 550 kg au plan d'eau de Lapeyrière (gestion Fédération).

- **Brochetons 1 été :**

900 unités répartis comme suit :

- 150 sur le Canal (amont Montech),
- 200 sur la Garonne vive,
- 400 sur le plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave,
- 150 sur le plan d'eau de Gariès.

- **Perches 2 et 3 étés :**

50 kilos sur l'Aveyron amont (à Varen).

- **Truites:**

Cinq fournisseurs ont été retenus par la Fédération :

M. LAPART, M. DE LA TAILLADE, M. DELAUD, M. CATALA et M. GASTOU.

- ✓ AEC plans d'eau 2^{ème} catégorie « eaux closes classées » : **320 kilos**
- ✓ AEC cours d'eau 2^{ème} catégorie et plans d'eau « eaux libres » : **605 kilos**
- ✓ FARIOS cours d'eau 2^{ème} catégorie (*Miramont de Quercy*) : **30 kilos**
- ✓ FARIOS cours d'eau 1^{ère} catégorie : **635 kilos**

Cette dotation sera répartie en trois déversements début 2020 sur la Seye et la Bonnette.

L'ensemble de ces alevinages représente un budget total de 37 000 € réparti comme suit : 10 000 € pour les truites et 27 000 € pour les poissons blancs et carnassiers.

▪ **COMMANDES DES AAPPMA AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2019/2020**

Salmonidés :

- Truites AEC : **7 365 kilos**
- Truites fario : **550 kilos**
- Grandes truites : **65 kilos**
- Saumons de fontaine : **100 kilos**

Poissons blancs :Carpes : **595 kilos**Gardons/rotengles : **1280 kilos**Tanches : **155 kilos**Carnassiers:Black-bass : **20 kilos**Sandres : **80 kilos**Brochets : **175 kilos**Perches : **85 kilos**

Au vu de cette présentation, quelques observations s'imposent :

- Sur le montant des dépenses d'alevinages, en 2018 la Fédération avait dépensé 52 292 €.

Le poste alevinages sur le budget prévisionnel 2019 était de 40 000 € afin de contribuer, comme la plupart des postes « dépenses » à l'équilibre du budget de la Fédération.

Les commandes effectuées pour la saison 2019 / 2020 devraient rester de l'ordre de 37 000 €.

L'année 2020 verra à nouveau un budget « contraint » et donc en diminution sur le poste « alevinages », afin de participer à l'équilibre général du budget Fédération.

- L'année 2019 et ses conditions climatiques particulières (fortes températures et faibles précipitations) ont eu un impact significatif sur la production des piscicultures, qui s'est traduite par des mortalités de carnassiers (brochets géniteurs notamment).

Cela se fera aussi sentir en 2020 et en particulier pour les carnassiers.

- Nous allons mener une réflexion sur les déversements de carnassiers sur les grands cours d'eau en se rapprochant des expériences menées par des fédérations voisines. C'est M. Yannick SABRIE qui prend en charge cette question dès 2020.

- Nous allons également engager une discussion avec deux piscicultures de proximité : M. LAPART (pisciculture du Soucaret) dans le Gers et M. LENGARD (Domaine des poissons à Montech) afin de mieux répondre à nos besoins sur les carnassiers et les gardons (périodes de déversement en fonction des cormorans, adaptation au changement climatique, etc.).

- Enfin, un des problèmes majeurs concerne les aspects sanitaires liés au repeuplement en poissons. La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) nous a informés qu'une fédération a subi en 2019 un contrôle inopiné par la Brigade Nationale Enquête Vétérinaire Phytosanitaire. Nous savons que la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI), la Septicémie Hémorragique Virale (SHV) et la Maladie du sommeil des carpes sont présentes dans notre bassin Adour-Garonne, ce qui a conduit les pisciculteurs d'Occitanie à étudier la mise en place d'un Groupement de Défense Sanitaire Aquacole (GDSA), ainsi qu'un Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires (SRMDS)

La Fédération et les AAPPMA sont concernées par les déversements et les achats de poissons auprès de piscicultures qui doivent (ou devront) disposer d'un Agrément Zoo Sanitaire (AZS). Dans le département, compte tenu de la présence de la pisciculture de Montech qui prélève l'eau sur le canal de Garonne, des dispositions spécifiques vont s'appliquer aux AAPPMA situées en amont ou en aval : Grisolles, Dieupentale, Montbartier, Montech.

Une convention entre la pisciculture et la Fédération définira les conditions de déversement des poissons sur ce secteur du Canal : provenance de piscicultures disposant d'un AZS, contrôles des déversements par un vétérinaire agréé, interdiction de déversements ou transferts sauvages en provenance de plans d'eau privés.

Les différents chiffres que je viens de vous présenter traduisent le travail de la Commission, mais aussi l'implication forte des salariés de la Fédération, en particulier Mme REY et M. FONTANIE, sans oublier M. CONESA, administrateur de la Fédération, qui a coordonné et participé à l'ensemble des déversements sur le terrain.

Merci de votre attention.



POLE PECHEURS

Commission GARDERIE ET PROCEDURES
Référent élu : M. Jean-Claude TOURNAYRE

**Commission DROITS DE PECHE, NAVIGATION,
ACCES AUX BERGES**
Référent élu : M. Patrick DOMINGON

Commission LOISIRS PECHE
(SDDL, Communication, Animation, Tourisme Pêche)
Référents élus : M. Patrick DOMINGON
M. René DELCROS

Commission TRAVAUX HALIEUTIQUES
Référent élu : M. Francis CONESA

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en tant que responsable de la commission garderie-suivi des procédures et droits de pêche, de vous rendre compte des activités 2019.

Tout d'abord quelques chiffres :

	2015	2016	2017	2018	2019
Non-respect de la maille	0	1	1	0	1
Nombre de truites supérieur	0	0	1	0	1
Non-respect remise à l'eau	0	5	1	0	1
Mode de pêche prohibé	12	25	13	14	8
Temps de pêche prohibé	20	25	29	12	9
Réserve et sans carte	21	13	/	9	15
Sans carte	54	61	81	17	35
Réserve	80	52	44	24	50
Au total	187 PV	182 PV	170 PV	76 PV	120 PV

Encore un bilan de l'année 2019 qui fait froid dans le dos ce qui prouve que le travail que vous effectuez sur le terrain est d'une importance capitale. Même si nous sommes dans une impasse pour les procédures qui sont réduites à un timbre amende.

Je peux comprendre que cela est frustrant de travailler pour l'état, mais néanmoins nous ne devons pas baisser les bras, car si nous laissons un territoire sans gardes pêches particuliers nous courrons au désastre. Je fais encore appel à vous pour ne pas mettre à mal le travail effectué durant ces dernières cinq années, pour continuer à pourchasser les incivilités commises sur vos territoires.

Il me paraît anormal de laisser certains pêcheurs hors la loi sans impunité et pour cela je vous remercie vivement de votre engagement.

Suite au départ de notre animateur, nous avons demandé à M. Julien GROSSET de reprendre l'animation auprès des écoles et des centres aérés. Je suis conscient que cela va être une charge de travail supplémentaire pour lui, mais il continuera toujours à vous épauler comme il le fait depuis plusieurs années.

Mesdames et Messieurs les présidents, permettez-moi de féliciter vos gardes pêches particuliers et par la même occasion un grand merci à vous, les responsables d'AAPPMA.

Messieurs les gardes pêches particuliers d'AAPPMA, je voudrais par de simple mots vous dire à quel point je suis ravi et touché par votre sympathie et votre dévouement. C'est toujours, un réel plaisir de vous rencontrer et de débattre avec vous.

Au 1^{er} Janvier 2020, un nouvel établissement public a vu le jour : l'Office Français de la Biodiversité (OFB) résultant d'une fusion entre l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). J'espère que nous pourrons continuer de travailler ensemble.

Enfin, pour terminer, je remercie vivement le groupement de gendarmerie et les agents de l'Office Français de la Biodiversité, très présents dans la police de pêche.

Merci de votre attention.

La Navigation en Tarn et Garonne

L'année 2019 a été dans la continuité des années précédentes, à savoir l'augmentation des plans d'eau ouverts à la navigation, dont les derniers en date sont ceux de Nohic (Bois des Alègres), Bessens (Lapeyrière), Castelsarrasin (Fourrières Hautes) et La Salvetat Belmontet (Le Thérondel, début 2020).

Ce qui porte à **dix-neuf** le nombre de plans d'eau ouverts à la navigation.

Je vous invite cependant à consulter notre fascicule *Guide de pêche en Tarn-et-Garonne*, dans lequel vous trouverez la réglementation spécifique applicable sur chacun de ces plans d'eau.

Beaucoup de travail reste à faire au niveau des accès, mais la réalisation de rampes a permis de faciliter la mise à l'eau sur certains plans d'eau.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Fédération qui peut vous apporter son aide dans le cadre de futurs projets dans ce domaine.

L'accès aux berges

Ce sujet, encore plein de questionnement, doit rester dans les priorités au niveau des AAPPMA du département, car des résultats peuvent voir le jour.

Nous en avons l'exemple concret sur la commune de Castelsarrasin, où un linéaire de plus de deux kilomètres est maintenant accessible aux véhicules, avec des ouvertures modérées de poste de pêche sur la Garonne.

Ce projet a mis huit ans à se concrétiser, mais grâce à une bonne coordination des actions, à savoir le bon travail de M. Pierre DURAND, technicien à la Fédération, la volonté d'aboutir de la part de la Mairie de Castelsarrasin et enfin la compréhension des services de l'Etat, nous sommes arrivés à un compromis où tout le monde s'y retrouve.

Un linéaire de pêche, sur lequel l'accès est répréhensible, est très dommageable pour notre loisir. Il faut donc tout mettre en œuvre pour l'ouverture de ce type d'accès sur le Domaine Public Fluvial (DPF), par le biais notamment d'une superposition de gestion avec les communes volontaires concernées.

Pour les AAPPMA qui désirent concrétiser un projet identique, je vous invite encore une fois à vous rapprocher de la Fédération qui vous guidera également dans les démarches.

Membres de la commission :

Messieurs Francis CONESA, Alain LERM, Jean-Claude MEESSEMAN, Jacques MILLERA.

Référents salariés :

Messieurs Kévin DENIZET, Julien GROSSET

SCHEMA DEPARTMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE (SDDLDP)

Relancé en 2019, le SDDLDP est terminé. Les cinq réunions de secteurs organisées au mois de mai sont les piliers de ce document de programmation. La moitié des AAPPMA étaient présentes, et nous avons pris note de leurs besoins et de leurs projets pour les intégrer dans le SDDLDP. Toutes nous ont assurés de leur entière satisfaction concernant ces réunions. Nul doute que nous envisagerons d'en refaire à partir de 2021.



Réunion de secteurs du mardi 21 mai à la mairie de St-Nicolas-de-la-Grave.

Le SDDLDP est structuré en 5 enjeux.

Chaque enjeu regroupe des actions et des projets à réaliser avant fin 2024.

- **Enjeu n°1 :**

La cohérence de l'offre pêche, pour mettre en place une offre pêche départementale qui concilie les demandes des pêcheurs avec les capacités naturelles des milieux aquatiques. Cela se traduira, notamment, par une réglementation moins complexe et un développement des parcours de pêche, qu'ils soient spécifiques ou généralistes.

- **Enjeu n°2 :**

L'aménagement du territoire et des milieux aquatiques, pour créer et entretenir des aménagements facilitant la pratique de la pêche, comme des postes, des pontons, des parcours, des rampes à bateaux, et des aménagements améliorant la fonctionnalité piscicole. Pour déterminer ces derniers, des études sont nécessaires.

- **Enjeu n°3 :**

L'accessibilité du loisir pêche, pour permettre aux nombreuses familles et aux jeunes seniors qui arrivent dans le département de se mettre ou de se remettre à la pêche plus facilement.

- **Enjeu n°4 :**

L'accompagnement des AAPPMA, pour vous aider et vous accompagner dans votre développement du loisir pêche au quotidien. Cet enjeu se traduit par un renforcement de la formation des bénévoles, la mise en place de procédures et le partage d'outils.

- **Enjeu n°5 :**

L'image de la pêche, pour rendre notre loisir plus attractif pour les non-pratiquants, pour informer et fidéliser les pêcheurs, et pour faciliter la recherche de partenaires techniques et financiers, comme les collectivités locales et territoriales.

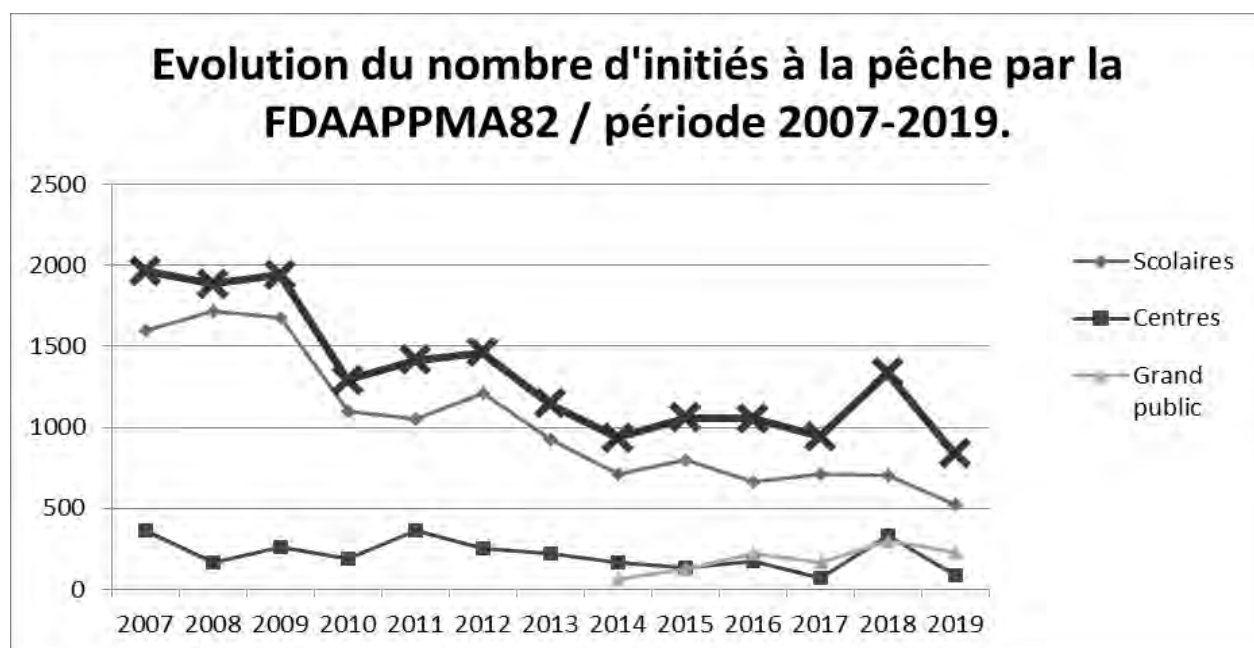
Ainsi, le SDDLDP définit les orientations politiques de la fédération pour les cinq prochaines années, 2024 inclus.

ANIMATION

Avec 800 participants aux animations pêche en 2019, le nombre d'initiés est moins important qu'en 2018, où il y avait eu 1 400 participants aux animations.

Deux raisons expliquent cela :

- M. Edouard KLEIN, l'animateur pêche de la fédération, participait également au Schéma de Développement du Loisir Pêche, et ne pouvait donc pas répondre à toutes les demandes d'animations.
- L'année 2018 était le résultat d'un investissement fort dans les animations, avec une augmentation des animations réalisées pour les familles et les centres de loisirs.



Fin 2019, Edouard KLEIN est parti à la fédération de pêche des Ardennes.

C'est donc M. Julien GROSSET, 1^{er} animateur pêche de la fédération et initiateur du développement de la police de la pêche qui reprend le flambeau, tout en assurant la partie administrative des procédures liées à la garderie.

Malheureusement, le temps de M. Julien GROSSET n'est pas extensible, ce qui nous oblige à prendre des décisions.

Pour 2020, et comme définit dans le SDDL :

- Notre animateur ciblera prioritairement les familles avec 15 journées de découverte de la pêche et les scolaires avec 22 classes.
- La fédération tentera de se positionner comme l'interlocuteur des centres de loisirs, mais la prestation d'animation pourra être confiée à un guide de pêche indépendant. L'objectif est de pouvoir satisfaire toutes les demandes, tout en assurant une animation de qualité sur tout le territoire. Il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour la fédération. Ces guides de pêche auront besoin de l'aide des bénévoles des AAPPMA.

C'est un fonctionnement qui a déjà fait ses preuves dans le département du Lot, et que nous souhaitons expérimenter cette année.

L'objectif de ce fonctionnement est de permettre à M. Julien GROSSET de réaliser à la fois ses missions de police de la pêche et d'animations, tout en augmentant le nombre d'initiés à la pêche, comme en 2018.

COMMUNICATION

Les moyens mis sur la communication en 2019 étaient moins élevés que les années précédentes pour permettre la rédaction du SDDL, dossier à charge de M. Kévin DENIZET.

Cependant, nous avons assuré la valorisation des actions de la fédération qui nous ont paru les plus importantes, comme les études, les aménagements, les animations pêche, les événements, etc.

Les actions de communication réalisées en 2019 sont les suivantes :

- **La participation à 6 événements « grand public »** : 2 à Décathlon, 1 à Toulouse avec l'Agence de Développement Touristique, 1 à St-Nicolas-de-la-Grave pour la Fête de la Nature, 1 à Montauban pour la journée de nettoyage des berges du Tarn et le Salon Agricole début octobre.
- **La communication récurrente** avec la rédaction d'une quinzaine de communiqué de presse, de plus de 120 actualités facebook, de 12 newsletters, 4 passages à la radios et 1 reportage avec France Télévisions.
- **La finalisation de 20 panneaux informations pêche.**

En 2020, nous allons commencer la refonte de nos outils de communication et apporter notre soutien aux AAPPMA par la formation et la mise à disposition de ressources.

De plus, en partenariat avec l'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO), est prévu l'organisation d'une manche du circuit Float-Tube Occitanie en Tarn-et-Garonne pour 2020.



A gauche : panneau information pêche sur la retenue du Tordre.

En haut à droite : stand et animation pêche à la fête de la nature, avec la participation des AAPPMA de St-Nicolas-de-la-Grave et de Valence d'Agen.

En bas à droite : Attrap'poissons à Décathlon, avec la participation des AAPPMA de Montauban, de Caussade et de Finhan.

TOURISME PECHE

Deux campings ont été labélisés pêche en 2019 : le camping municipal de Montech et le camping du Moulin du Bidounet à Moissac, qui bénéficient déjà d'une clientèle de pêcheurs et qui constitue une offre d'hébergement accessible et conviviale pour les pêcheurs voyageurs.

Des projets transversaux ont également amélioré l'attractivité du département :

- L'amélioration des accès, avec les rampes à bateaux d'Albias, du Parc du Treil à Montauban, les projets de rampes à Villebrumier et à Gariès, ainsi que le futur parcours famille départemental à la base de loisirs de Bressols.
- Les journées de découverte de la pêche en famille, organisées en partenariat avec Tourisme Tarn-et-Garonne (nom commercial de l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne), les offices de tourisme du département et les AAPPMA locales.



Camping du Moulin du Bidounet à Moissac, labélisé hébergement pêche en 2019.



Parcours famille de Nohic.

Les salariés profitent de l'Assemblée Générale pour remercier les membres élus de la commission loisirs pêche pour leur participation aux réunions et pour les orientations fournies, ainsi que les bénévoles des AAPPMA qui les aident au quotidien et ceux rencontrés lors des réunions de secteurs.

Les différents travaux halieutiques, réalisés ou en projet dans le cadre du Développement du Loisir Pêche, sont relatés dans le rapport de la **COMMISSION TRAVAUX SUR LES MILIEUX** (Pôle Milieux).

POLE MILIEUX

Commission TRAVAUX SUR LES MILIEUX

Référent élu : M. Francis CONESA

Commission CONNAISSANCE

Référent élu : M. René DELCROS

INTRODUCTION

L'année 2019 marque un tournant important pour la FDPPMA 82 et pour le développement du loisir pêche. En effet le **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche** est enfin réalisé ! Cet outil de travail est une planification sur 5 ans (2020 à 2024) des travaux et aménagements pour le loisir pêche mais aussi pour l'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau...).

Ce document nous permet **d'apporter une cohérence et une lisibilité des actions de la Fédération pour les AAPPMA**, mais aussi pour nos partenaires financiers, techniques et règlementaires.

La Fédération consacrera annuellement environ 40 000 € d'autofinancement aux travaux et aménagements.

Grâce au **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)**, chaque aménagement sera subventionné à une hauteur d'environ 50% par le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Départemental, les Mairies concernées, les Communautés de Communes ou encore Electricité De France...

Les 50% restant sont à la charge des structures associatives du loisir pêche.

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) nous aide à hauteur de 50 à 60% de ce reste à charge.

La FDPPMA 82 et l'AAPPMA concernée se partagerons à hauteur de 50% chacune le reste à charge.

Tous ces calculs pour vous expliquer qu'environ **170 000 à 200 000 € de travaux seront réalisés annuellement pour le loisir pêche et l'amélioration de la fonctionnalité des milieux** aquatiques. Ceci représente 15 à 20 projets par an.

- Création et restauration de rampes de mise à l'eau en plans d'eau et rivières
- Création de postes et pontons en plans d'eau et rivières
- Création de frayères naturelles sur des plans d'eau
- Restauration de bras morts sur les cours d'eau

Le recensement des projets s'est effectué auprès des AAPPMA du Tarn et Garonne lors des cinq réunions de secteur organisées en 2019.

Plus de 180 projets furent inventoriés. Parcours de pêche, postes, pontons, rampes de mise à l'eau, création d'habitats et de frayères naturelles, mise en place de cages de protection contre les cormorans ou encore acquisition de droits de pêche sur de nouveaux plans d'eau...

Nous nous réjouissons de l'ambition des AAPPMA pour développer le loisir pêche et nous allons nous efforcer de concrétiser un maximum de ces projets.

RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES EN 2019**TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES :**

- Réalisation en janvier et février 2019 de plantations de diverses essences sur les sites de Trégalionne et l'Île de Nègrepelisse ;
- Réalisation de travaux de confortement des berges de l'île de Nègrepelisse suite aux crues de février 2019. Ces travaux ont bien résisté aux crues de décembre 2019 ;
- Réalisation d'études pour aménager en 2020 et 2021 des frayères naturelles sur plusieurs lacs comme *Lapeyrière* à Bessens, *la Clare* à Albias, *les Allègres* à Nohic, *parc de la Lère plan d'eau Généraliste* à Monteils, *les Saulous* à St-Porquier, *Brial* à Montbartier ;
- Etude 4 saisons (amphibiens, oiseaux, plantes, mammifères et habitats) de cinq bras morts de la Garonne et analyse de sédiments ;
- Suivi de la végétation des annexes de Trégalionne et l'Île de Nègrepelisse par le CPIE Quercy Garonne ;
- Entretien des aménagements de Trégalionne et l'Île de Nègrepelisse (acquisition, à cet effet, d'une tondeuse débroussailleuse dont le financement est intégré dans le dossier de subvention) ;
- Réalisation de nombreux pré-projets ou avant-projets sommaires pour préparer et présenter les projets 2020 aux AAPPMA ainsi qu'aux partenaires techniques, réglementaires et financiers.

TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE (TRAVAUX HALIEUTIQUES):

- Entretien des aménagements sur les lacs de Pompignan et Nohic ;
- Fabrication et pose de panneaux sur les sites aménagés ;
- Réalisation d'accès pour la pêche sur Lavit et Auvillar ;
- Aménagement de postes de pêche et pontons de pêche sur les lacs de St-Porquier (les Saulous) et Montauban (la Clare) ;
- Aménagement d'un ponton pour personnes à mobilité réduite sur le lac de Finhan, avec la mairie et l'AAPPMA, suite à l'inauguration des travaux 2018 ;
- Mise aux normes de la rampe de mise à l'eau d'Albias sur l'Aveyron ;
- Accompagnement et financement de la mise aux normes de la rampe du Treil dans Montauban sur le Tarn ;
- Accompagnement et financement de la réalisation de postes de pêche à Bressols sur la plaine des sports ;
- Accompagnement pour la finalisation des travaux de la rampe de mise à l'eau de Lafrançaise (partie immergée) ;
- Financement de postes de pêche sur l'Aveyron à St-Antonin Noble Val, dans le cadre du Pôle de Pleine Nature des Gorges de l'Aveyron, par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (CCQRGA). AAPPMA de St-Antonin Noble Val.

J'ai quelques regrets concernant les décisions de certaines aappma qui s'opposent à des aménagements halieutiques. Décisions souvent prises par manque de concertation ou d'information.

N'hésitez donc pas à contacter la Fédération qui reste à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos interrogations sur ces sujets.

C'est dans le cadre d'une concertation commune Fédération / AAPPMA que de nouveaux projets halieutiques verront le jour.

Maintenant, M. Pierre DURAND et M. Eric FONTANIE vont vous présenter un bilan succinct des travaux réalisés en 2019 et les perspectives 2020.

Nous répondrons ensuite à vos questions.

Merci de votre attention



PERSPECTIVES DES TRAVAUX 2020

Ref FNPF	Typologie de projet	Indications géographiques	Milieu aquatique ou loisir pêche	Cours d'eau	Plan d'eau
ALP (hors labels nationaux)	Création d'une rampe de mise à l'eau	Villebrumier	Loisir Pêche	Tarn	
	Création d'une rampe de mise à l'eau	Gariès	Loisir Pêche		Gariès
	Restauration d'une rampe de mise à l'eau	Nègrepelisse	Loisir Pêche	Aveyron	
	Création de postes de pêche / ponton	Nègrepelisse (Leucate)	Loisir Pêche	Aveyron	
	parcours pêche	Castelsarrasin et Castelmayran	Loisir Pêche	Garonne	
ALP (labels Nationaux)	Création de postes de pêche ponton	Montauban (bief n°10 du canal)	Loisir Pêche	Canal de Montech	
	Création de pontons de pêche à destination des familles	St-Nicolas-de-la-Grave	Loisir Pêche		Plan d'eau du Tarn et de la Garonne
AMA (travaux milieux cours d'eau)	Création de postes de pêche et abri	Parisot	Loisir Pêche		Parisot
	Suivi/entretien BM Trégalonne et Ile de Negrepelisse	Nègrepelisse	milieu aquatique	Aveyron	
	étude annexes Tarn		Milieu aquatique	Tarn	
	Restauration de bras mort / d'annexe hydraulique	Larengade	Milieu aquatique	Garonne	
AMA (Travaux milieux plans d'eau)	Création de frayères pour améliorer la fonctionnalité piscicole	Roquecor	Milieu Aquatique		Peyralade
	Création de frayères pour améliorer la fonctionnalité piscicole		Milieu Aquatique		Thérondel + Gariès
	Création de frayères pour améliorer la fonctionnalité piscicole	Albias	Milieu Aquatique		La Clare
	Création de frayères pour améliorer la fonctionnalité piscicole	Bessens et Verdun	Milieu Aquatique		Lapeyrière + Verdun sur Garonne
	Création de frayères pour améliorer la fonctionnalité piscicole	Nohic	Milieu Aquatique		les Allègres

Total travaux de 210 000 € TTC en 2020

« On ne gère bien que ce que l'on connaît bien »

C'est cet adage qui guide une partie de l'activité de la Fédération d'abord sur ses missions pour les milieux aquatiques mais aussi celles pour la promotion du loisir pêche.

Pour répondre à ses missions statutaires, la Fédération a ainsi fortement développé sa cellule technique durant les dix dernières années.

Les actions pour l'acquisition de connaissance ont ainsi pris de l'ampleur et sont désormais bien ancrées dans le fonctionnement de la Fédération.

Ces connaissances favorisent et facilitent ainsi nos actions permettant l'amélioration de nos cours d'eau et plans d'eau mais aussi celles des principaux gestionnaires : les Collectivités ayant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Conseil Départemental etc. à qui nous apportons notre assistance technique dans la mise en place de plans de gestion, de travaux, d'actions de sensibilisation et de communication.

L'ensemble des informations sur le fonctionnement de nos milieux et sur les peuplements piscicoles à enjeux ont aussi permis d'asseoir la position de la Fédération et des aappma à l'échelle départementale mais aussi du bassin Adour Garonne. Nous sommes ainsi considérés comme des acteurs essentiels, sollicités par les différentes instances et groupes de travail, et non plus seulement comme de « simples usagers ».

Dès lors, la Fédération a ainsi pu développer :

- de nombreuses compétences humaines mises à profit directement à la Fédération, aux AAPPMA et aux divers gestionnaires locaux (expertises en hydrobiologie et hydromorphologie, en suivi des milieux et des travaux par prises de vues aériennes etc.), à nos partenaires « institutionnels (Agence de l'Eau, DDT, AFB...) ainsi qu'au monde de la recherche (participation à des recherches de labo (ECOLAB, CNRS etc.)
- des outils de pointe pour l'acquisition des données (inventaires piscicoles, bathymétrie, topographie, limnimétrie, thermie, physico-chimie, drone...)
- des outils pour la valorisation des données et des documents cadre pour la gestion des milieux (rapports d'études, références, PDPG, PGP, SDDL, plaquettes et supports de sensibilisation, journées d'échanges etc.)

Parmi les grandes actions liées à la connaissance, quelques-unes vous ont déjà été présentées les années passées et ne vous seront donc pas détaillées cette année.

Parmi elles, nous pouvons rappeler celles qui participent pleinement à l'action directe telles que les réseaux de connaissances (exploités pour le choix des actions sur les milieux et le suivi de leur état : pêches d'inventaires, macroinvertébrés, thermie, suivi lacs etc.) et des études plus ciblées permettant le choix de l'action la plus cohérente pour un milieu ou un site donné (ex. Etude des annexes fluviales permettant la mise en place d'action concrètes de restauration/réhabilitation/Aménagement à partir de 2020).

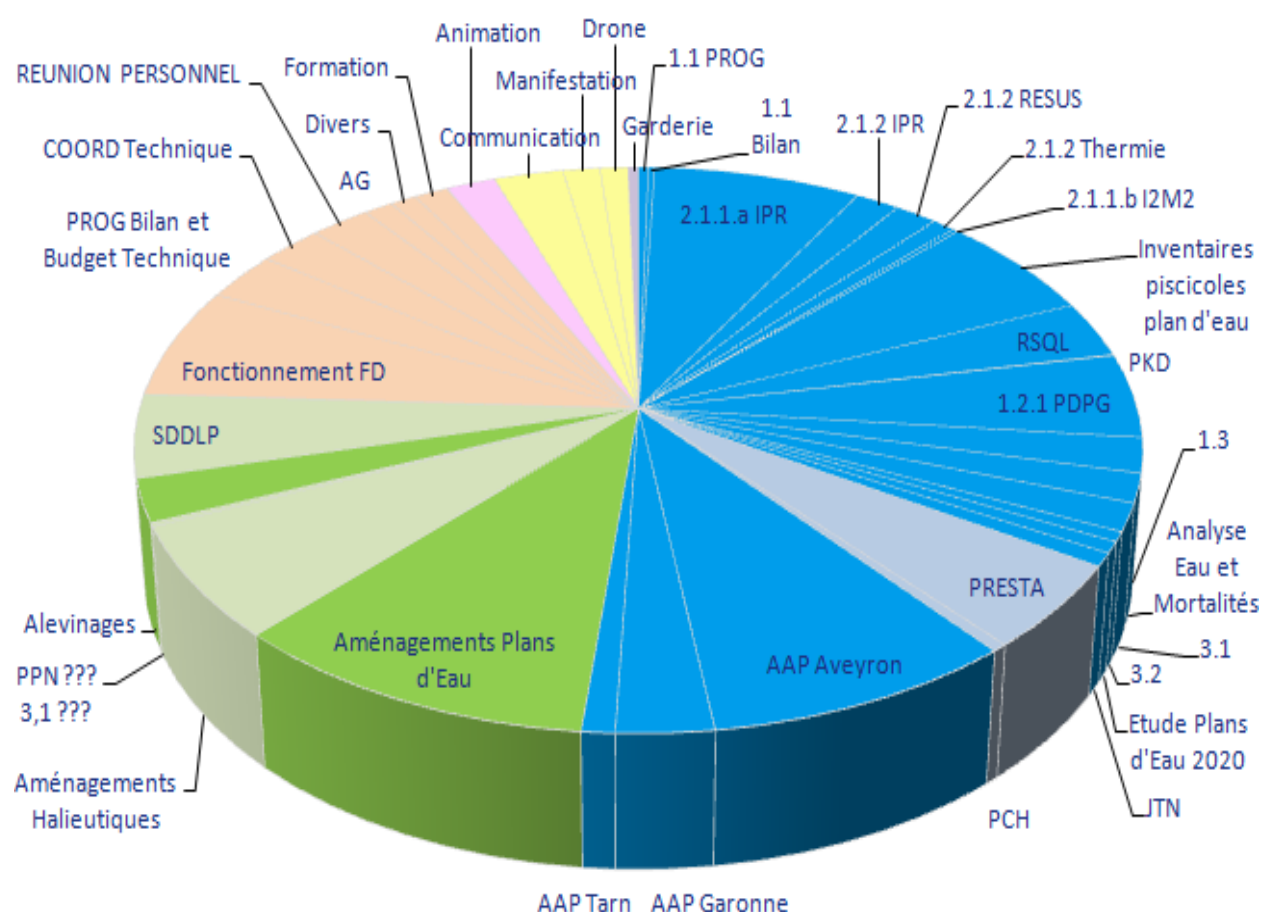
N'oublions pas enfin que c'est grâce à cette activité de connaissance que nous, Structures Associatives de la Pêche de Loisirs (SAPL), sommes désormais reconnus pour nos missions d'intérêt général et profitons ainsi de financements essentiels pour notre fonctionnement global de la part de nos principaux partenaires qu'il convient de remercier à nouveau : Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (CD82), Région Occitanie ...

Voici donc ci-après le bilan de l'activité de la cellule technique 2019 et quelques éléments de programmation 2020, avec un peu plus de détail sur l'activité liée aux connaissances et à leurs utilisations :

— « **L'Assistance Technique** » et la « **Sensibilisation-Valorisation** » représentent ici toute notre activité d'exploitation de la donnée et d'appui technique (expertise) auprès de l'ensemble de nos partenaires. Cela concerne par exemple notre participation à l'élaboration des Programmes de Gestion (PPG de Communautés de Communes et Syndicats) mais aussi par exemple en 2019 à la mise à jour de l'Etat des Lieux des Masses d'Eau (pour reportage à l'échelle européenne) piloté par la DDT et l'Agence de l'Eau.

— Toutes les connaissances et les études réalisées ont toujours pour objectifs de permettre la réalisation concrète d'actions. 2019 est ainsi une année de transition significative pour la mise en place de ces actions avec notamment l'arrivée de M. Pierre DURAND pour les porter. On touche ainsi à l'aboutissement des actions en faveur des annexes fluviales de la Garonne et de l'Aveyron (**AAP Aveyron et AAP Garonne**) ainsi **qu'à l'aménagement de plans d'eau** pour favoriser notamment l'accroissement et le renouvellement des stocks de poissons prisés par nos pêcheurs. Ces connaissances, et les compétences techniques acquises sont aussi exploitées dans le cadre des aménagements pour le loisir pêche (« **Aménagements Halieutiques** ») et pour la cohérence de la « **Gestion Piscicole** ».

L'activité de la cellule technique 2019 dans le détail :



Quelques éléments significatifs :

- Une grande diversité de « tâches » effectuées en 2019 ;
- La part importante consacrée à l'appel à projets (AAP) Aveyron, Garonne et Tarn sur les annexes hydrauliques ;
- L'activité en croissance sur les aménagements halieutiques et plans d'eau.

Quelques éléments d'activités de la cellule technique pour 2020 :

- Développement des travaux en régie (frayères, caches à carnassiers) ;
- Travaux du Bras mort de Larengade sur la Garonne (commune de Castelsarrasin) ;
- Poursuite des « Aménagements halieutiques » dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). En 2020, une étude complémentaire d'annexes fluviales du Tarn (« AAP Tarn ») devrait permettre d'identifier des actions réalisables, pour ce type de milieu, favorables aux poissons et à la biodiversité en générale.



Ce bilan traduit l'implication forte de l'ensemble des salariés de la Fédération en 2019, mais également de la mobilisation du Président de la Fédération et de plusieurs administrateurs pour leur participation à de très nombreuses réunions avec nos partenaires institutionnels.



RAPPORT MORAL

Président Fédéral : M. Claude DEJEAN

Comme chaque année, la brochure qui vous est remise et les précédents rapports qui vous ont été présentés au cours de cette Assemblée Générale, vous permettront, me semble-t-il, de vous faire une idée précise de l'énorme travail réalisé par notre Fédération et répondront, je l'espère, à l'ensemble des questions que vous pouvez vous poser.

Tout d'abord, bonjour à tous les bénévoles de la pêche de loisir de Tarn-et-Garonne. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre implication dans la passion qui nous lie.

2019 fut l'année de confirmation du fonctionnement mis en place en 2018 avec deux coordinateurs et l'intégration des compétences d'aménagements en interne.

J'adresse à ce sujet mes plus vives félicitations à l'ensemble du personnel technique et administratif ainsi qu'aux élus administrateurs, qui se sont fortement investis dans cette nouvelle gouvernance.

Je remercie particulièrement mon alter ego, M. René DELCROS, vice-président délégué de la Fédération, notre chargé de mission M. Yannick SABRIE et notre chargé de communication et de marketing, M. Kévin DENIZET, sans oublier M. Francis CONESA, dont l'investissement, dans la réalisation des travaux que nous avons réalisés, a été exemplaire et combien utile.



Nous avons rédigé, en 2019, nos deux documents cadres qui sont :

- **Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG),**
- **Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL).**

Pour ce dernier, les réunions de secteur organisées ont été extrêmement positives, nourries par des échanges riches, permettant de lister avec vous vos projets locaux, vos besoins et définissant les moyens d'y répondre.

Un seul regret, le manque d'intérêt d'un certain nombre d'AAPPMA qui n'ont pas daigné participer, les mêmes qui n'ont toujours pas rédigé leur PGP (Plan de Gestion Piscicole) qui découle directement du PDPG.

La Fédération s'engagera bien sûr fermement avec les AAPPMA qui « jouent le jeu », en espérant que les autres prennent conscience qu'en restant sur le bord de la touche, elles pénalisent lourdement leurs AAPPMA.

Je rappelle que la Fédération est là pour vous aider, M. Yannick SABRIE pour la partie technique et M. Kévin DENIZET pour tout ce qui touche au loisir pêche.



Je voudrais maintenant attirer votre attention sur deux dossiers délicats.

Le premier concerne l'attaque de l'arrêté des tirs de régulation du cormoran par des associations écologistes. En effet, c'est le cas de nos fédérations voisines. Pour l'instant, la nôtre n'est pas concernée et la régulation, cette année, s'est déroulée normalement. J'en profite pour remercier au passage tous les « pêcheurs-chasseurs » qui y ont participé.

Il est impensable que cette régulation - nettement insuffisante, compte tenu des dégâts causés par cet oiseau sur nos populations piscicoles – puisse être remise en cause.

Je souhaite ardemment que toutes les fédérations réagissent fortement, afin qu'au plus haut niveau, notre Fédération Nationale remette « l'église au milieu du village ».

Amis pêcheurs, peut-être sera-t-il nécessaire de nous mobiliser en masse car, n'oublions pas que nous sommes 1 500 000 pêcheurs (2^{ème} Fédération Française derrière le football).



Le deuxième dossier inquiétant concerne le silure et sa régulation par les pêcheurs professionnels qui continuent leurs pseudo-études à Golfech.

Etude qui permet la pêche et la transformation des silures prélevés.

Dans le cadre de l'UFBAG, nous avons adopté **une motion** (jointe en fin de cette brochure) qui s'oppose au protocole proposé par les Pêcheurs Professionnels qui veulent réguler cette espèce avec filets et engins ailleurs que sur les sites à l'aval des ouvrages faisant obstacle aux poissons migrateurs.

C'est un sujet particulièrement délicat et je rappelle que notre Fédération a proposé plusieurs solutions pour concilier les différents enjeux écologiques, solutions toutes refusées, le lobbying de la pêche professionnelle l'ayant emporté.

Vous serez bien sûr tenus au courant de l'évolution de ce dossier, qui est un enjeu capital pour la pêche associative.

J'espère que sur ce dossier, notre Fédération Nationale sera à la hauteur de nos espérances.



Un mot également sur **l'inaccessibilité aux berges sur le Domaine Public Fluvial (DPF)**, où il faut faire preuve de beaucoup de diplomatie pour concilier les enjeux administratifs, via une superposition de gestion avec les collectivités.

Comme vous en a parlé tout à l'heure dans son rapport M. Patrick DOMINGON, c'est le cas pour le secteur de Castelsarrasin.

Je le félicite à cet effet et je remercie la mairie de cette commune, qui a accepté cette superposition. Ceci va permettre la mise en place d'un parcours de pêche très intéressant qui devrait satisfaire nos pêcheurs.

Les conditions météorologiques ont été très difficiles pour nos milieux avec une sécheresse très marquée, malgré un début d'année pluvieux.

Les milieux aquatiques ont souffert, entraînant la fermeture précoce de la pêche sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, mais également le report de l'ouverture de la pêche sur le plan d'eau du Thérondel (commune de La Salvetat Belmontet) à janvier 2020.

Ce ne sont que les malheureuses conséquences d'un réchauffement climatique global qui n'ira pas en s'atténuant.

Cependant, cela ne s'est pas ressenti sur la vente des cartes de pêche.

Malgré un début d'année difficile, le nombre de nos adhérents est quasiment le même qu'en 2018 (cf. tableau des effectifs en fin de brochure).

En ce début d'année 2020, nous enregistrons une augmentation du nombre de cartes, alors que la carte interfédérale atteint le seuil « psychologique » de 100 €.

Espérons que nous continuerons sur cette lancée.



Suite au départ dans le département des Ardennes de notre animateur M. Edouard KLEIN, les initiations sont confiées à M. Julien GROSSET, qui connaît très bien ce métier, puisqu'il monta le service animation de la Fédération avant de faire de même avec la Police de la pêche. Les premiers échos de cette reprise sont élogieux et je tiens à le remercier et à le féliciter.

Il aura toujours un œil sur la Police de la pêche, mais je suis persuadé qu'il saura très vite concilier ces deux missions.

Je voudrais, avant de conclure, vous dire quelques mots sur le problème, à mon sens de loin le plus important : **le réchauffement climatique.**

Il entraîne inexorablement un manque d'eau de plus en plus inquiétant.

La fonte précipitée des glaciers, les périodes caniculaires de plus en plus fréquentes posent déjà de sérieux problèmes qui vont forcément s'intensifier, risquant de modifier complètement l'environnement aquatique.

Il y a une nécessité urgente à réfléchir tous ensemble : agriculteurs, industriels, acteurs de l'eau, du tourisme afin de rechercher des solutions et des orientations cohérentes et solidaires pour disposer d'une eau suffisante et de qualité.

Le prochain Conseil d'Administration de la Fédération continuera, je n'en doute pas, comme nous l'avons fait, à préserver et à restaurer les milieux aquatiques, tout comme les syndicats de rivières et de nombreuses intercommunalités ou communes.



En conclusion, je voudrais exprimer tous mes remerciements à toutes celles et ceux avec qui nous avons plaisir à travailler :

- Les services du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,
- Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT 82),
- Les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) qui constituent aujourd'hui l'Office National de la Biodiversité (OFB),
- Le Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne qui, malgré de très nombreuses missions, parvient à être présent,

Une fois de plus, je remercie les élus des 46 AAPPMA du département, les gardes-pêche particuliers, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble du Personnel de la Fédération qui s'impliquent avec passion.



VŒUX

VŒUX DES AAPPMA SOUMIS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DU 10/02/2019 ET PRESENTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PRESIDENTS ET DELEGUES DES AAPPMA DU 17 MARS 2020 A FINHAN

(Certains vœux seront soumis au vote de l'Assemblée et une réponse sera apportée à tous les autres)

1. **Protection du Brochet** :

Instauration d'une fenêtre de taille de capture du brochet (de 60cm minimum, taille légale de capture, à 70 cm maximum).

2. **Cormorans** :

Autorisation de tirs de régulation durant toute la période d'ouverture de la chasse.

3. **Truites** :

- a) Limiter le nombre de capture de truites à 5 par jour et par pêcheur au lieu de 10 ;
- b) Alevinage fédéral en 1^{ère} catégorie : 1 lâche en février, un mois avant l'ouverture ;
- c) Cesser de mettre sur internet les déversements de truites ;
- d) Harmonisation des lâchers de truites sur les plans d'eau ;

4. **Inventaires piscicoles** :

- a) Changer tous les ans les lieux de pêches électriques, afin de mieux contrôler la reproduction sur la rivière Bonnette ;
- b) Compte rendu effectués par les organisateurs de concours de pêche quant aux poissons pêchés lors de ces manifestations (espèces, grosseurs, etc.).

5. **Espèces nuisibles** :

Rajouter sur le *Guide de pêche de Tarn-et- Garonne* l'espèce carpe Amour Blanc comme nuisible.

6. **Silure**

Autoriser la pêche du silure de nuit.

7. **Carte de pêche** :

- a) Mise en place d'un carte de pêche valable 6 mois ou 8 mois (moins chère) ;
- b) Annualisation de la carte de pêche à compter de sa date d'achat ;
- c) Instauration d'une carte de pêche « famille ».

8. **Promotion de la pêche** :

- a) Créer une formation ouverte aux animateurs des centres aérés pour élargir le champs des animations à plus d'enfants et les inciter à rejoindre les APN.
- b) Une collaboration plus étroite entre la Fédération de Pêche 82 et le Comité Départemental de Pêche Sportive.

9. Gardes-pêche particuliers :

Participation de la Fédération aux frais générés par les gardes-pêche particuliers.

10. Signalétique :

Mise en place d'une signalétique au plan grand d'eau des Saulous (règlementation et espèces).

11. Incivilités sur le Domaine Public Fluvial :

Non-respect de la part des utilisateurs d'engins de cross ou de quads.

12. Concours photos :

Ouvrir le concours photo de la Fédération aux poissons blancs (pêche plus accessible à tous les pêcheurs).

13. Aide financière pour l'acquisition de matériels d'entretien :

(Broyeur à végétaux).

INFORMATIONS DIVERSES

LES REUNIONS DE LA FEDERATION - année 2019

REUNIONS DU BUREAU, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS FEDERALES

DATES	NATURE DE LA REUNION
17-janv.	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
17-janv.	Conseil d'administration
19-févr.	Conseil d'administration
13-mars	Bureau
4-avr.	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
12-juin	Conseil d'administration
27-juin	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
4-juil.	Conseil d'administration
23-sept.	Commission Travaux
23-sept.	Conseil d'administration
24-oct.	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
11-déc	Bureau

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA FEDERATION (Présidents et Délégués des aappma)

15-mars	à FINHAN
---------	----------

CONGRES DEPARTEMENTAL

6-avr.	à LAVIT DE LOMAGNE
--------	--------------------

AUTRES REUNIONS

DATES	NATURE DE LA REUNION
16-mai	Gardes-pêche particuliers
6-mai	Réunions de secteur (Cazes Mondenard)
9-mai	Réunions de secteur (St-Antonin Noble Val)
13-mai	Réunions de secteur (Brials)
15-mai	Réunions de secteur (Finhan)
21-mai	Réunions de secteur (St-Nicolas de la Grave)

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2019

05/01/2019 : 10h	Assemblée générale de l'aappma de St-Nicolas de la Grave.
19h	Invitation aux vœux de M. le Maire de Vazerac.
06/01/2019 :	Assemblée générale de l'aappma de Meuzac. Participation au repas.
11/01/2019 : 19h	Invitation aux vœux de M. le Maire de Monteils.
12/01/2019 : 19h	Invitation aux vœux de M. le Maire de Lafrançaise.
14/01/2019 : 14 h	Réunion de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à l'Agropole d'Agen. Accompagné du vice-président M. René DELCROS.
19h	Invitation aux vœux de M. le Maire de Caussade.
17/01/2019 :	Réunion à la Fédération de la Commission Développement du Loisirs Pêche. Participation de M. René DELCROS.
17/01/2019 : 18h	Conseil d'Administration à la Fédération.
18/01/2019 : 9h 30	Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques (CODERST) à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.
20/01/2019 : 12h	Invitation aux vœux de M. le Maire de Molières.
21/01/2019 : 18h 30	Invitation aux vœux de M. le Préfet à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.
22/01/2019 : 9h 30	Réunion annuelle avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la Fédération. Participation de M. René DELCROS.
24/01/2019 : 9h 30	Réunion au Conseil Départemental pour le bras mort de l'Espinassié.
26/01/2019 :	Assemblée générale de l'aappma de Lafitte. Représenté par M. René DELCROS ;
26/01/2019 : 10h	Assemblée générale de l'aappma de Valence d'Agen. Participation au repas.
27/01/2019 :	Inauguration des postes de pêche à Finhan.
01/02/2019 : 15h	Rendez-vous avec Mme la Maire de Verdun/Garonne. Accompagné de M. René DELCROS.
20h 30	Assemblée générale de l'aappma de Lafrançaise.
03/02/2019 : 11h	Assemblée générale de la section Bressols de l'aappma de Montauban. Participation de M. René DELCROS.
08/02/2019 : 20h 30	Assemblée générale de l'aappma de Caussade.
10/02/2019 : 10h	Assemblée générale de l'aappma de Moissac.
12 et 13 02/2019	Réunion du bureau et conseil d'administration du Club halieutique Interdépartemental (CHI). Réunion de la Commission Prospective. Retour le 13/02 après-midi.

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2019

18/02/2019 : 9h 30	Réunion au Conseil Départemental du Comité de Pilotage du Tordre et du Gouyre. Participation de M. René DELCROS.
19/02/2019 : 14h 30	Conseil d'administration à la Fédération.
22/02/2019 : 9h 30	Réunion à la mairie avec M. le Maire de Bressols pour les parcours « Famille ».
02/03/2019 : 10h	Inauguration du ponton de pêche d'Albias en présence de Mme le Maire et son conseil municipal et de M. René DELCROS.
06/03/2019 : 9h 30	Réunion avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.
12/03/2019 : 9h	Réunion à Mas-Grenier avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) pour le projet de territoire et prise d'eau. Accompagné de M. René DELCROS et M. Pierre DURAND, salarié.
13/03/2019 : 9h 30	Réunion à Ondes avec « Les Gravier Garonnais » pour le projet de vente d'un plan d'eau. Accompagné de M. René DELCROS, M. Francis CONESA, vice-président et M. Pierre DURAND.
13/03/2019 :	Réunion du Bureau à la Fédération.
14/03/2019 : 18h 30	Invitation du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées au Marché Gare de Montauban.
15/03/2019 : 17h	Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération à Finhan.
18/03/2019 : 14h	Réunion avec la propriétaire riveraine pour le plan d'eau du Thérondel.
19 et 20 : 03/2019	Départ à 14h 30 pour Paris. Conseil d'administration du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs (SNSAPL). Retour le 20/03 à 12h 30.
22/03/2019 : 9h 30	Réunion du CODERST à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.
28/03/2019 : 10h	Réunion de l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO) à la Fédération de Tarn-et-Garonne (réunion technique SIGMAP).
01/04/2019 : 9h	Réunion du personnel. Présentation du bilan des économies 2019.
03/04/2019 : 18h 30	Conseil d'administration à la Fédération.
06/04/2019 : 9h 30	Congrès départemental de la Fédération à Lavit de Lomagne.
08/04/2019 :	Réunion avec la SAFER pour le projet d'acquisition du lac de la Bregnaygue. Participation de M. René DELCROS.
10/04/2019 : 9h 30	Conférence de Bassin UFBAG à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Toulouse.
19/04/2019 : 9h 30	Réunion du CODERST à la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Représenté par M. René DELCROS.
19/04/2019 :	Inauguration de la rampe à bateaux de Lafrançaise. Représenté par M. René DELCROS.

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2019

- 19/20/21 : Congrès du Club Halieutique à Nice (départ le 19 et retour le 21). Accompagné de M. Christophe SABATIER.
04/2019
- 02/05/2019 : Réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
14h 30 (CDPNAF) à la Direction Départementale des Territoires (DDT82).
- 06/05/2019 : Comité de Pilotage à St-Antonin Noble Val pour le parcours de pêche « Famille ».
10h Participation de M. René DELCROS.
- 14h : Réunion à la mairie de Bressols pour le parcours de pêche « Famille ».
- 18h : Réunion de secteur à Cazes Mondenard pour le Schéma de Développement du Loisirs Pêche (SDDLDP)
- 09/05/2019 : Réunion de secteur à St-Antonin Noble Val pour le SDDLDP.
18h Représenté par M. René DELCROS.
- 17/05/2019 : Réunion du CODERST à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.
9h 30 Représenté par M. René DELCROS.
- 21/05/2019 : Réunion de secteur à St-Nicolas de la Grave pour le SDDLDP.
18h
- 24/05/2019 : Remise des Trophées Pêche Durable 2018 par le Conseil Régional Occitanie au Parc des expositions
11h de Toulouse. L'aappma de Caussade est lauréate.
- 29/05/2019 : Réunion de la CDPNAF à la Chambre d'Agriculture à Montauban.
14h 30
- 08/06/2019 : Assemblée générale de l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO) à Rodez.
9h 30 Accompagné de M. René DELCROS.
- 10/06/2019 : Invitation au concours de pêche de l'aappma de Moissac ainsi qu'au repas.
11h
- 12/06/2019 : Conseil d'administration à la Fédération.
18h
- 17/06/2019 : 1^{ère} réunion avec le Grand Montauban pour opération WCUD Nettoyage des berges du Tarn.
Représenté par M. René DELCROS ;
- 18/06/2019 : Réunion à Moissac avec M. Patrick DOMINGON, président de l'aappma de Castelsarrasin.
9h 30 Accompagné de M. Pierre DURAND.
- 22/23/24 : Congrès et Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) à Paris.
06/2019 Représenté par M. Alain LERM.
- 26/06/2019 : Opération « Herbes envahissantes » bras mort de Trégalionne sur l'Aveyron avec le CPIE Midi-Quercy.
Représenté par M. René DELCROS et M. Francis CONESA.
- 28/06/2019 : Assemblée générale, au conseil départemental, du Comité Départemental du Tourisme.
- 30/06/2019 : Invitation au concours de pêche de l'aappma et Meauzac ainsi qu'au repas.
- 03/07/2019 : inauguration du pont de pêche du plan d'eau de La Clare à Albias.
- 04/07/2019 : Conseil d'administration de la Fédération.
- 12/07/2019 : Essais d'utilisation de filets de pêche à l'ascenseur à poissons de Golfech.
Représenté par M. René DELCROS, accompagné de M. Yannick SABRIER et M. Eric FONTANIE, salariés.
- 25/07/2019 : Comité de Pilotage « Silure » à la centrale de Golfech. Résultats des pêches expérimentales.
10h

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2019

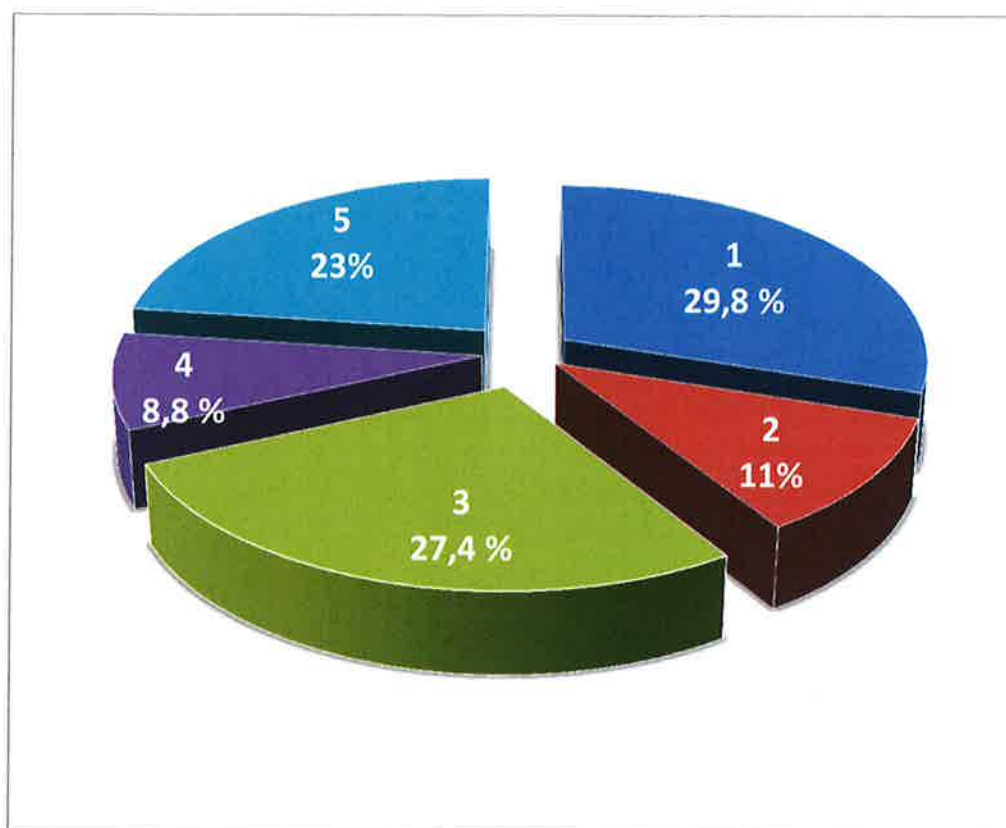
15/08/2019 : 17h	Invitation au concours de pêche de l'aappma de Beaumont de Lomagne.
10/09/2019 : 10h	Réunion à Bruch (47) de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour-Garonne (UFBAG) et de l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO). Projet SIGMAP. Accompagné de M. René DELCROS et M. Yannick SABRIE.
14/09/2019 : 15h	Invitation à l'animation « baptême pêche » de l'école de Vazerac.
18 et 19 : 09/2019	Réunion du bureau du Club Halieutique Interdépartemental à 18h à La Grande Motte. Conseil d'administration à 9h le 19/09 et retour l'après-midi.
21/09/2019 :	Opération WCUD – Berges du Tarn à Montauban. Nettoyage déchets. Participation de M. René DELCROS, M. Kévin DENIZET et M. Jonathan RENAUDIN, salariés.
23/09/2019 : 17h 30	Réunion de la Commission Travaux de la Fédération. Participation de M. René DELCROS.
18h 30 :	Conseil d'administration de la Fédération.
30/09/2019 : 14h 30	Comité de Pilotage plans d'eau du Gouyre et du Tordre au Conseil Départemental. Représenté par M. René DELCROS, accompagné de M. Pierre DURAND ;
04/10/2019 : 9h	Réunion du Comité Technique Départemental (CTD). Accompagné de M. René DELCROS, M. Julien GROSSET et Mme Corinne REY, salariés.
04/05/06 10/2019	Salon de l'Agriculture au Cours Foucault à Montauban. Inauguration officielle le samedi matin. Participation des élus du conseil d'administration aux permanences sur le stand de la Fédération (G. CASSAN, F. CONESA, C. DEJEAN, R. DELCROS, A. LERM, C. SABATIER, JC. TOURNAYRE)
10/10/2019 : 10h	Réunion du Comité Départemental des Ressources en Eau (CODRE) à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.
15/10/2019 : 9h 30	Réunion à la Fédération avec VNF pour le chômage du canal 2020.
16/10/2019 : 10h	Conseil d'administration de l'UFBAG. Signature convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Toulouse. Accompagné de M. René DELCROS.
19/10/2019 : 8h 30	Invitation à l'Assemblée générale des Maires à la Salvétat Belmontet. Participation au repas.
23/10/2019 : 14h 30	Réunion de la CDPNAF à la Chambre d'Agriculture à Montauban.
05/11/2019 : 11h	Rendez-vous à Pompignan avec le Maire de la commune, M. Alain BELLOC. Accompagné de M. Pierre DURAND.
06/11/2019 :	Assises de l'Environnement du CPIE à St-Nicolas de la Grave.
14/11/2019 : 10h	Point au 30/09 avec M. BARROU, expert-comptable.
19/11/2019 : 9h 30	Réunion UFBAG à Agen pour le projet SIGMAP. Accompagné de M. Yannick SABRIE.
22/11/2019 : 9h 30	Réunion du CODERST à la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2019

- 25/11/2019 : Forum Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Toulouse.
9h 30
- 26/11/2019 : Réunion au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) à Toulouse.
9h 30 Comité de Pilotage « Silure ». Accompagné de M. René DELCROS.
- 27/11/2019 : Commission territoriale Tarn-Aveyron à Albi.
14h
- 03 et 04 : Réunion du bureau du Club Halieutique Interdépartemental à 18h.
12/2019 Réunion de la Commission Prospective à 9h.
- 06/12/2019 : Conseil d'Administration de l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO) à la Fédération de pêche de l'Aude
9h 30 à Carcassonne. Accompagné de M. René DELCROS.
- 11/12/2019 : Réunion du Bureau à la Fédération.
- 18/12/2019 : Remise des Trophées pêche durable du Conseil Régional Occitanie à Montpellier.
11h AAPPMA de Finhan récompensé.



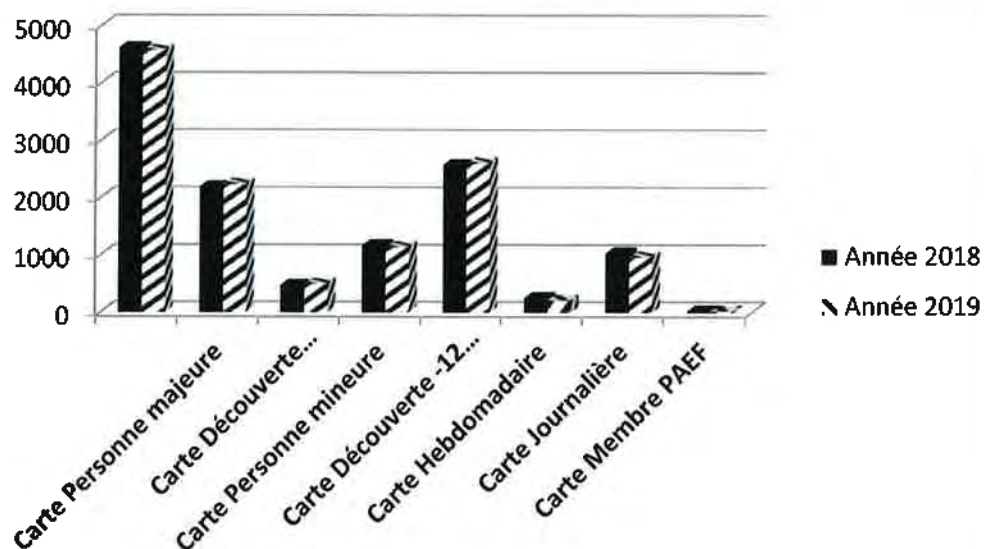
Répartition du prix d'une carte de pêche
INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE à 100 €



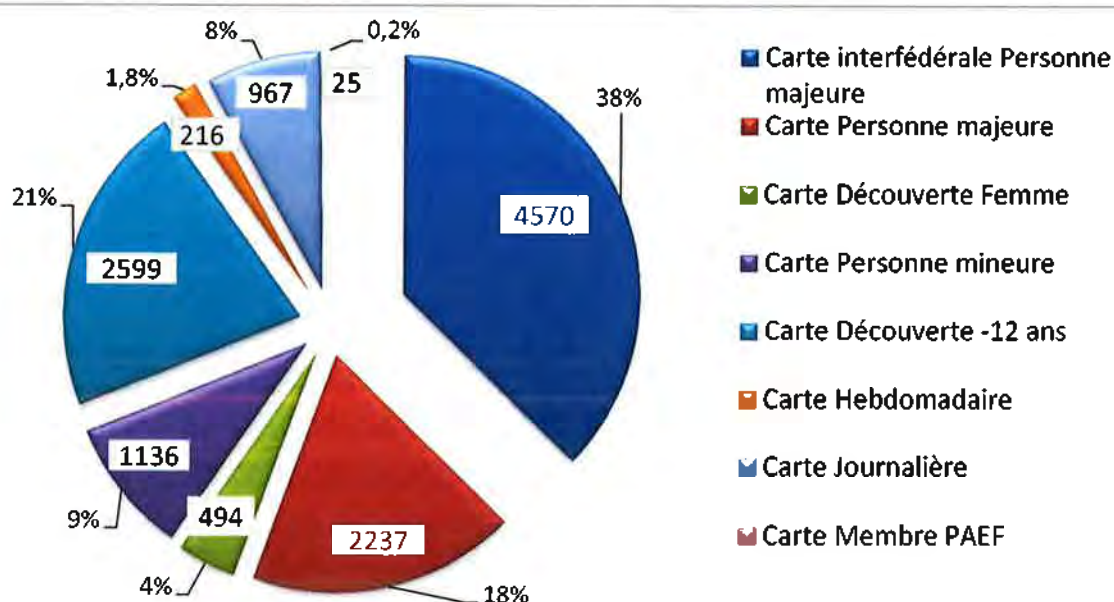
1	Part Fédération
2	Part AAPMA
3	CPMA (FNPF)
4	RMA
5	Club Halieutique

Tableau de bord - Variation des effectifs 2018 / 2019 -

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure	4613	4570	-43	-0.93%
Carte Personne majeure	2195	2237	42	+1.91%
Carte Découverte Femme	478	494	16	+3.35%
Carte Personne mineure	1170	1136	-34	-2.91%
Carte Découverte -12 ans	2576	2599	23	+0.89%
Carte Hebdomadaire	254	216	-38	-14.96%
Carte Journalière	1033	967	-66	-6.39%
Carte Membre PAEF	23	25	2	+8.7%
Total Cartes de Pêche	12342	12244	-98	-0.79%
Option Club Halieutique Interdépartemental	102	80	-22	-21.57%



Répartition des effectifs 2019 par type de produits



EFFECTIFS DE PECHEURS EN TARN-ET-GARONNE - SAISON 2019

Association	Carte interfédérale Personne majeure CHI		Carte Personne majeure		Carte promotionnelle Découverte Femme		Carte Personne mineure		Carte promotionnelle Découverte -12 ans		Carte promotionnelle Hebdomadaire		Carte Journalière		Carte Personne majeure Offre d'automne		TOTAL
AAPPMA D'AUCAMVILLE	42	73.68%	4	07.02%	3	05.26%	2	03.51%	6	10.53%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	57
AAPPMA D'AUVILLAR	27	23.68%	24	21.05%	3	02.63%	8	07.02%	45	39.47%	1	00.88%	6	05.26%	0	00.00%	114
AAPPMA DE BEAUMONT DE LOMAGNE	119	36.39%	53	16.21%	10	03.06%	34	10.40%	68	20.80%	18	05.50%	24	07.34%	1	00.31%	327
AAPPMA DE BRUNIQUEL	53	46.09%	5	04.35%	7	06.09%	6	05.22%	29	25.22%	1	00.87%	14	12.17%	0	00.00%	115
AAPPMA DE CASTELMAYRAN	30	32.61%	29	31.52%	4	04.35%	5	05.43%	12	13.04%	1	01.09%	11	11.96%	0	00.00%	92
AAPPMA DE CASTELSARRASIN	175	25.74%	179	26.32%	30	04.41%	87	12.79%	110	16.18%	20	02.94%	76	11.18%	3	00.44%	680
AAPPMA DE CAUSSADE	181	32.44%	88	15.77%	18	03.23%	65	11.65%	149	26.70%	9	01.61%	48	08.60%	0	00.00%	558
AAPPMA DE CAYLUS	31	31.96%	11	11.34%	2	02.06%	17	17.53%	16	16.49%	0	00.00%	19	19.59%	1	01.03%	97
AAPPMA DE CAZES MONDENARD	49	40.83%	32	26.67%	1	00.83%	15	12.50%	21	17.50%	0	00.00%	2	01.67%	0	00.00%	120
AAPPMA DE DIEUPENTALE	148	57.59%	43	16.73%	12	04.67%	14	05.45%	35	13.62%	0	00.00%	5	01.95%	0	00.00%	257
AAPPMA DE DONZAC - LE BRULHOIS	50	44.25%	22	19.47%	5	04.42%	4	03.54%	16	14.16%	1	00.88%	13	11.50%	2	01.77%	113
AAPPMA DE ESCATALENS	12	24.00%	12	24.00%	3	06.00%	2	04.00%	8	16.00%	0	00.00%	13	26.00%	0	00.00%	50
AAPPMA DE FINHAN	50	28.25%	31	17.51%	9	05.08%	14	07.91%	67	37.85%	2	01.13%	4	02.26%	0	00.00%	177
AAPPMA DE GRISOLLES	212	44.44%	21	04.40%	17	03.56%	24	05.03%	182	38.16%	2	00.42%	19	03.98%	0	00.00%	477
AAPPMA DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE	27	34.18%	24	30.38%	3	03.80%	8	10.13%	14	17.72%	0	00.00%	3	03.80%	0	00.00%	79
AAPPMA DE LABASTIDE DU TEMPLE	29	36.71%	17	21.52%	3	03.80%	19	24.05%	11	13.92%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	79
AAPPMA DE LABASTIDE ST PIERRE	69	55.20%	18	14.40%	3	02.40%	8	06.40%	14	11.20%	2	01.60%	10	08.00%	1	00.80%	125
AAPPMA DE LAFITTE	35	33.98%	44	42.72%	1	00.97%	10	09.71%	12	11.65%	0	00.00%	1	00.97%	0	00.00%	103
AAPPMA DE LAFRANCAISE	103	44.59%	56	24.24%	10	04.33%	25	10.82%	31	13.42%	0	00.00%	6	02.60%	0	00.00%	231
AAPPMA DE LAGUEPIE	35	29.41%	12	10.08%	7	05.88%	5	04.20%	36	30.25%	8	06.72%	16	13.45%	0	00.00%	119
AAPPMA DE LAMAGISTERE	51	36.96%	32	23.19%	10	07.25%	16	11.59%	15	10.87%	3	02.17%	11	07.97%	0	00.00%	138
AAPPMA DE LARRAZET	21	43.75%	9	18.75%	0	00.00%	9	18.75%	7	14.58%	1	02.08%	1	02.08%	0	00.00%	48
AAPPMA DE LAUZERTE	28	38.89%	16	22.22%	3	04.17%	8	11.11%	10	13.89%	1	01.39%	6	08.33%	0	00.00%	72
LOMAGNE	87	41.83%	45	21.63%	10	04.81%	17	08.17%	30	14.42%	3	01.44%	15	07.21%	1	00.48%	208
FENEYROLS	49	58.33%	7	08.33%	4	04.76%	5	05.95%	4	04.76%	3	03.57%	12	14.29%	0	00.00%	84
AAPPMA DE LIZAC	65	43.33%	28	18.67%	7	04.67%	9	06.00%	37	24.67%	1	00.67%	3	02.00%	0	00.00%	150
AAPPMA DE MEAUZAC	56	39.44%	38	26.76%	5	03.52%	12	08.45%	27	19.01%	0	00.00%	4	02.82%	0	00.00%	142
AAPPMA DE MIRAMONT DE QUERCY - BASSIN DE LA SEOUNE	44	38.60%	19	16.67%	3	02.63%	6	05.26%	32	28.07%	0	00.00%	10	08.77%	0	00.00%	114
AAPPMA DE MOISSAC	183	25.17%	164	22.56%	24	03.30%	59	08.12%	202	27.79%	34	04.68%	58	07.98%	3	00.41%	727
AAPPMA DE MONCLAR DE QUERCY	61	48.80%	13	10.40%	9	07.20%	15	12.00%	21	16.80%	0	00.00%	6	04.80%	0	00.00%	125
AAPPMA DE MONTAIGU DE QUERCY	43	55.84%	5	06.49%	4	05.19%	4	05.19%	14	18.18%	0	00.00%	7	09.09%	0	00.00%	77
AAPPMA DE MONTAUBAN 3 RIVIERES	1 278	37.64%	573	16.88%	126	03.71%	337	09.93%	730	21.50%	47	01.38%	294	08.66%	10	00.29%	3 395

Association	Carte interfédérale Personne majeure CHI		Carte Personne majeure		Carte promotionnelle Découverte Femme		Carte Personne mineure		Carte promotionnelle Découverte -12 ans		Carte promotionnelle Hebdomadaire		Carte Journalière		Carte Personne majeure - Offre d'automne		TOTAL
AAPPMA DE MONTBARTIER	37	46.25%	18	22.50%	1	01.25%	9	11.25%	8	10.00%	1	01.25%	4	05.00%	2	02.50%	80
AAPPMA DE MONTECH - GARONNE ET CANAL	115	39.12%	65	22.11%	12	04.08%	32	10.88%	48	16.33%	1	00.34%	20	06.80%	1	00.34%	294
AAPPMA DE MONTEPEZAT DE QUERCY	34	59.65%	4	07.02%	5	08.77%	5	08.77%	6	10.53%	0	00.00%	3	05.26%	0	00.00%	57
AAPPMA DE MONTRICOUX	42	43.30%	15	15.46%	5	05.15%	2	02.06%	14	14.43%	3	03.09%	16	16.49%	0	00.00%	97
AAPPMA DE NEGREPELISSE	82	27.80%	43	14.58%	10	03.39%	30	10.17%	92	31.19%	6	02.03%	31	10.51%	1	00.34%	295
AAPPMA DE REALVILLE	76	51.70%	35	23.81%	8	05.44%	6	04.08%	14	09.52%	4	02.72%	4	02.72%	0	00.00%	147
AAPPMA DE SEPTFONDS - HAUT PAYS DE LERE	41	21.13%	30	15.46%	6	03.09%	11	05.67%	96	49.48%	1	00.52%	9	04.64%	0	00.00%	194
AAPPMA DE ST ANTONIN NOBLE VAL	74	30.83%	29	12.08%	9	03.75%	19	07.92%	50	20.83%	23	09.58%	36	15.00%	0	00.00%	240
AAPPMA DE ST ETIENNE DE TULMONT (DISSOLUTION 16/09/2019)	103	44.40%	43	18.53%	12	05.17%	18	07.76%	33	14.22%	4	01.72%	19	08.19%	0	00.00%	232
AAPPMA DE ST NICOLAS DE LA GRAVE	56	30.27%	51	27.57%	8	04.32%	14	07.57%	45	24.32%	1	00.54%	10	05.41%	0	00.00%	185
AAPPMA DE ST PORQUIER	20	30.77%	23	35.38%	6	09.23%	7	10.77%	7	10.77%	1	01.54%	1	01.54%	0	00.00%	65
AAPPMA DE VALENCE D'AGEN	214	34.24%	138	22.08%	38	06.08%	69	11.04%	113	18.08%	6	00.96%	44	07.04%	3	00.48%	625
AAPPMA DE VAZERAC-LABARTHE- MOLIERES	64	52.03%	12	09.76%	6	04.88%	15	12.20%	13	10.57%	3	02.44%	10	08.13%	0	00.00%	123
AAPPMA DE VERDUN/GARONNE	93	42.86%	18	08.29%	5	02.30%	27	12.44%	36	16.59%	0	00.00%	35	16.13%	3	01.38%	217
AAPPMA DE VILLEBRUMIER	76	64.41%	7	05.93%	7	05.93%	3	02.54%	13	11.02%	4	03.39%	8	06.78%	0	00.00%	118
ADAPAEF(82) Pêcheurs Amateurs aux Engins & Filets	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	25
TOTAL	4 570	37.32%	2 205	18.01%	494	04.03%	1 136	09.28%	2 599	21.23%	216	01.76%	967	07.90%	32	00.26%	12 244

LES EFFECTIFS PECHEURS EN France - SAISON 2019 -

Rang	Fédération	Carte interfédérale Personne majeure EHGO	Carte interfédérale Personne majeure URNE	Carte interfédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
1	71 - SAÔNE-ET-LOIRE	7 761	0	0	11 035	1 619	2 527	3 659	1 727	6 984	171	35 483
2	67 - BAS-RHIN	0	6 378	0	11 746	928	2 046	2 609	1 138	7 696	27	32 568
3	49 - MAINE-ET-LOIRE	5 253	0	0	9 287	902	2 433	4 241	419	7 547	283	30 365
4	38 - ISÈRE	0	0	7 579	8 361	997	2 335	3 875	784	5 602	19	29 552
5	74 - HAUTE-SAVOIE	0	0	0	10 914	971	1 968	3 755	3 169	7 976	0	28 753
6	44 - LOIRE-ATLANTIQUE	6 444	0	0	7 299	706	2 461	3 342	398	7 071	319	28 040
7	01 - AIN	5 508	0	0	8 266	839	1 817	3 125	955	8 324	69	28 903
8	85 - VENDÉE	4 655	0	0	7 928	717	2 261	3 390	539	7 762	86	27 338
9	59 - NORD	0	4 921	0	13 519	945	2 747	2 688	215	1 265	0	26 300
10	31 - HAUTE-GARONNE	0	0	14 000	1 987	959	2 244	4 233	685	2 338	14	26 460
11	33 - GIRONDE	0	0	8 522	7 318	1 177	2 311	3 560	659	1 375	323	25 245
12	21 - CÔTE-D'OR	4 413	0	0	7 709	1 082	1 936	2 932	1 200	3 553	20	22 845
13	62 - PAS-DE-CALAIS	0	3 973	0	9 316	621	2 339	2 156	165	5 075	0	23 645
14	73 - SAVOIE	0	0	0	8 064	651	1 627	2 855	2 516	8 023	0	23 736
15	69 - RHÔNE	0	0	6 857	3 086	575	1 355	2 691	240	6 267	17	21 088
16	25 - DOUBS	0	2 461	0	6 803	601	1 493	2 315	1 377	8 124	5	23 179
17	12 - AVEYRON	0	0	4 646	4 600	697	1 579	3 833	1 248	3 559	0	20 162
18	40 - LANDES	0	0	4 068	5 756	848	1 886	3 950	984	2 920	55	20 467
19	57 - MOSELLE	0	4 936	0	5 806	538	1 372	1 836	3 376	3 435	0	21 299
20	07 - ARDÈCHE	0	0	0	7 704	611	1 745	3 185	3 883	3 475	17	20 620
21	64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	0	0	5 160	5 406	703	1 837	3 276	809	2 746	9	19 946
22	35 - ILLE-ET-VILAINE	5 232	0	0	6 083	419	1 721	2 358	208	4 100	30	20 151
23	42 - LOIRE	0	0	6 297	3 710	692	1 461	2 853	199	5 373	16	20 601
24	39 - JURA	0	0	0	8 365	576	1 471	2 372	1 727	6 117	0	20 628
25	37 - INDRE-ET-LOIRE	4 827	0	0	6 038	612	1 434	1 920	412	4 391	109	19 743
26	17 - CHARENTE-MARITIME	0	0	5 528	6 054	852	1 639	2 406	359	2 609	146	19 593
27	54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	0	3 273	0	8 066	759	1 974	2 182	944	1 968	0	19 166
28	63 - PUY-DE-DÔME	0	0	6 782	4 072	743	1 286	2 252	535	3 330	24	19 024
29	24 - DORDOGNE	0	0	5 947	5 099	694	1 715	2 763	1 038	1 897	158	19 311
30	72 - SARTHE	4 302	0	0	7 148	585	1 631	1 842	330	3 185	0	19 023
31	80 - SOMME	0	4 701	0	4 898	761	1 386	1 740	479	4 162	0	18 127
32	34 - HÉRAULT	0	0	5 490	3 351	622	1 544	2 495	895	2 524	0	16 921
33	79 - DEUX-SÈVRES	6 447	0	0	4 106	672	1 520	1 872	270	2 804	33	17 724

Rang	Fédération	Carte interfédérale Personne majeure EHGO	Carte interfédérale Personne majeure URNE	Carte interfédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
34	68 - HAUT-RHIN	0	3 979	0	5 728	492	1 229	1 561	811	3 500	18	17 318
35	58 - NIÈVRE	3 546	0	0	4 204	790	1 045	1 738	961	4 537	53	16 874
36	55 - MEUSE	0	3 612	0	3 512	589	1 349	1 654	1 330	2 767	0	14 813
37	03 - ALLIER	5 216	0	0	3 232	732	1 174	1 825	402	2 892	13	15 486
38	81 - TARN	0	0	6 691	3 005	766	1 347	2 217	468	1 433	0	15 927
39	88 - VOSGES	0	3 167	0	4 808	600	1 424	2 022	1 247	2 861	0	16 129
40	26 - DRÔME	0	0	4 579	3 867	632	1 350	3 033	288	2 047	40	15 836
41	56 - MORBIHAN	3 814	0	0	3 518	406	1 323	2 857	777	2 637	142	15 474
42	02 - AISNE	0	2 227	0	6 612	463	1 234	1 244	388	3 062	0	15 230
43	89 - YONNE	2 970	0	0	5 063	690	1 211	2 438	627	2 874	0	15 873
44	45 - LOIRET	4 153	0	0	4 218	551	1 247	1 744	257	3 227	65	15 462
45	65 - HAUTES-PYRÉNÉES	0	0	6 414	922	542	1 350	3 282	1 033	1 920	0	15 463
46	86 - VIENNE	4 457	0	0	4 803	549	1 258	1 630	277	2 477	0	15 451
47	77 - SEINE-ET-MARNE	4 804	0	0	4 534	457	947	1 451	264	2 607	0	15 064
48	05 - HAUTES-ALPES	0	0	0	5 771	437	1 086	2 120	2 363	3 185	0	14 962
49	87 - HAUTE-VIENNE	0	0	5 849	1 772	603	1 194	2 261	508	2 876	0	15 063
50	48 - LOZÈRE	0	0	0	6 057	467	1 174	1 539	3 156	2 275	0	14 668
51	70 - HAUTE-SAÔNE	2 926	0	0	4 973	754	1 462	2 000	732	1 698	27	14 572
52	43 - HAUTE-LOIRE	0	0	3 434	3 403	605	1 076	2 772	505	2 988	0	14 783
53	30 - GARD	0	0	4 833	2 970	536	1 382	2 105	988	1 786	17	14 617
54	47 - LOT-ET-GARONNE	0	0	5 446	2 918	585	1 255	1 805	833	1 162	32	14 036
55	09 - ARIÈGE	0	0	5 510	686	419	820	1 654	829	4 384	0	14 302
56	16 - CHARENTE	0	0	5 485	3 450	626	1 260	1 711	363	1 000	26	13 921
57	15 - CANTAL	0	0	3 168	3 146	595	1 089	1 828	838	2 506	0	13 170
58	28 - EURE-ET-LOIR	3 185	0	0	3 092	362	1 122	2 224	126	3 815	0	13 926
59	19 - CORRÈZE	0	0	3 883	2 839	517	990	1 798	939	2 650	76	13 692
60	08 - ARDENNES	0	1 201	0	6 584	466	1 168	1 335	975	1 641	0	13 370
61	18 - CHER	3 786	0	0	3 724	565	1 128	2 089	196	2 298	0	13 786
62	41 - LOIR-ET-CHER	3 343	0	0	3 504	501	1 191	1 506	247	2 980	63	13 335
63	46 - LOT	0	0	3 725	2 008	392	1 022	2 680	1 036	2 000	171	13 034
64	82 - TARN-ET-GARONNE	0	0	4 570	2 237	494	1 136	2 599	216	967	25	12 244
65	84 - VAUCLUSE	0	0	4 635	1 808	461	1 157	1 919	409	1 846	0	12 235
66	83 - VAR	0	0	3 483	2 891	509	1 002	1 747	1 015	1 924	0	12 571
67	22 - CÔTES-D'ARMOR	2 891	0	0	3 605	384	1 046	1 740	469	2 529	0	12 664

Rang	Fédération	Carte interfédérale Personne majeure EHGO	Carte interfédérale Personne majeure URNE	Carte interfédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
68	10 - AUBE	0	1 276	0	5 506	443	948	1 306	917	1 532	0	11 928
69	51 - MARNE	0	3 261	0	4 189	392	944	981	275	1 695	0	11 737
70	53 - MAYENNE	3 001	0	0	3 644	288	1 046	1 078	310	2 063	6	11 436
71	66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	0	0	1 980	2 801	391	816	1 541	946	2 324	0	10 799
72	36 - INDRE	3 604	0	0	2 569	461	1 000	1 070	230	1 613	7	10 554
73	50 - MANCHE	2 204	0	0	4 197	278	1 268	1 244	81	1 031	0	10 303
74	52 - HAUTE-MARNE	0	4 410	0	1 282	383	1 027	1 774	716	677	0	10 269
75	60 - OISE	0	2 308	0	3 455	273	671	767	157	1 970	0	9 601
76	06 - ALPES-MARITIMES	0	0	2 780	1 343	311	522	774	294	2 315	0	8 339
77	27 - EURE	3 936	0	0	1 382	274	961	952	290	1 137	0	8 932
78	04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	0	0	1 680	2 447	343	744	1 361	1 149	1 346	0	9 070
79	61 - ORNE	3 268	0	0	1 630	276	838	877	112	1 660	0	8 661
80	11 - AUDE	0	0	3 994	1 615	366	804	1 265	397	415	0	8 856
81	29 - FINISTÈRE	1 826	0	0	2 543	228	738	1 355	394	1 818	0	8 902
82	14 - CALVADOS	4 050	0	0	1 432	271	953	1 014	157	982	0	8 859
83	75 - PARIS ET PETITE COURONNE	4 274	0	0	1 052	212	527	870	100	1 625	0	8 660
84	32 - GERS	0	0	3 735	1 016	352	727	1 187	259	720	0	7 996
85	13 - BOUCHES-DU-RHÔNE	0	0	3 878	842	320	731	1 369	209	405	0	7 754
86	91 - ESSONNE	3 218	0	0	1 494	228	485	920	101	1 437	0	7 883
87	76 - SEINE-MARITIME	0	3 745	0	1 017	254	873	830	167	858	0	7 744
88	23 - CREUSE	0	0	2 364	1 320	318	490	664	329	1 032	0	6 517
89	78 - YVELINES	1 982	0	0	1 009	117	325	526	67	1 200	0	5 226
90	20 - CORSE (2A ET 2B)	0	0	195	2 778	147	239	184	263	297	0	4 103
91	95 - VAL-D'OISE	1 597	0	0	788	106	217	390	33	624	0	3 755
92	90 - TERRITOIRE DE BELFORT	1 286	0	0	910	130	297	498	37	759	0	3 917
93	974 - LA RÉUNION	0	0	19	810	98	79	151	13	140	0	1 310
94	975 - SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	NATIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		134 179	59 829	173 206	774 649	51 471	119 619	187 637	67 758	270 603	2 731	1 474 468

LES EFFECTIFS DE PECHEURS EN REGION OCCITANIE - saison 2019 -

Rang	Fédération	Carte interfédérale Personne majeure EHGO	Carte interfédérale Personne majeure URNE	Carte interfédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
1	31 - HAUTE-GARONNE	0	0	14 000	1 987	959	2 244	4 233	685	2 338	14	26 460
2	12 - AVEYRON	0	0	4 646	4 600	697	1 579	3 833	1 248	3 559	0	20 162
3	34 - HÉRAULT	0	0	5 490	3 351	622	1 544	2 495	895	2 524	0	16 921
4	81 - TARN	0	0	6 691	3 005	766	1 347	2 217	468	1 433	0	15 927
5	65 - HAUTES-PYRÉNÉES	0	0	6 414	922	542	1 350	3 282	1 033	1 920	0	15 463
6	48 - LOZÈRE	0	0	0	6 057	467	1 174	1 539	3 156	2 275	0	14 668
7	30 - GARD	0	0	4 833	2 970	536	1 382	2 105	988	1 786	17	14 617
8	09 - ARIÈGE	0	0	5 510	686	419	820	1 654	829	4 384	0	14 302
9	46 - LOT	0	0	3 725	2 008	392	1 022	2 680	1 036	2 000	171	13 034
10	82 - TARN-ET-GARONNE	0	0	4 570	2 237	494	1 136	2 599	216	967	25	12 244
11	66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	0	0	1 980	2 801	391	816	1 541	946	2 324	0	10 799
12	11 - AUDE	0	0	3 994	1 615	366	804	1 265	397	415	0	8 856
13	32 - GERS	0	0	3 735	1 016	352	727	1 187	259	720	0	7 996
Total		0	0	65 588	33 255	7 003	15 945	30 630	12 156	26 645	227	191 449

Ratio Effectif Région Occitanie / Effectif National :

12,98%

RESULTAT CAMPAGNE TIR CORMORANS 2019/2020

Quotas attribués pour le département de Tarn-et-Garonne par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Arrêté Ministériel du 27/08/2019),
au titre de cette campagne de régulation :

**560 individus en cours d'eau et plans d'eau (hors pisciculture),
40 individus en pisciculture.**

Le quota en eaux libre est atteint depuis le 28 Janvier 2020.

16 cormorans ont été tués sur les piscicultures (2) qui avaient formulé une demande de régulation.

Les tirs ont été effectués sous la responsabilité des gardes-pêche et gardes-chasse assermentés,
habilités par l'Arrêté Préfectoral DDT N° 2019-1342 du 28/11/2019.

Tirs en cours d'eau et plans d'eau (hors piscicultures)	
TIREURS ou RESPONSABLES DES TIRS	Nombres de cormorans tués
Eric FONTANIE	197
Marc GESSE	223
Julien GROSSET	60
Julien BRIAN	4
Georges MOULIS	76
TOTAL	560

Cormorans tirés = **696**

Cormorans récupérés = **1**

Nombre de cormoran bagué = **0**

Pas de comptage pour la saison 2019/2020 en raison de l'arrivée tardive de l'arrêté (28/11/2019) et la peur de ne pas atteindre le quota malgré une forte présence des oiseaux.



MOTION

**Adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Fédérations
pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne**

Les membres du conseil d'administration de l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne (UFBAG) s'opposent au protocole proposé par les pêcheurs professionnels, en collaboration entre autres, avec le SMEAG et EPIDOR et validé par la DREAL de bassin, afin de réguler la population de silures avec des engins et filets de pêche, ailleurs que sur les sites à l'aval des ouvrages faisant obstacle aux poissons migrateurs.

Ils exigent que les pêcheurs de loisirs et leurs fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique soient étroitement associés à tout projet de régulation au vu des connaissances techniques sur les populations piscicoles et les écosystèmes aquatiques qu'ils détiennent.

**Adoptée à l'unanimité
Le passage d'Agen, le 28 janvier 2020**



Bilan climatique de l'année 2019 sur la France métropolitaine

Bilan définitif du 10 janvier 2020

**2019 : au 3^{ème} rang des années les plus chaudes en France depuis
le début du XX^{ème} siècle**

2019 s'est caractérisée par un soleil généreux et la prédominance de la douceur tout au long de l'année avec deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle durant l'été. La pluviométrie a été très contrastée. Déficitaire jusqu'à fin septembre, elle a atteint le dernier trimestre un excédent proche de 60 % avec des pluies très abondantes sur le sud du pays. De septembre à décembre, les régions méridionales ont été frappées par de violents épisodes méditerranéens accompagnés de pluies intenses qui ont généré des crues et des inondations localement dévastatrices, notamment dans l'Hérault, le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse.

Les températures sont restées en moyenne plus élevées que la normale excepté en janvier et en mai. Deux épisodes de canicule ont concerné la France du 25 au 30 juin puis du 21 au 26 juillet. De nombreux records absolus ont été battus sur l'ensemble du pays. De plus, le nouveau record absolu de chaleur pour la France a été mesuré avec 46 °C le 28 juin à Vérargues (Hérault) dans le Sud-Est. Ainsi, l'été 2019 s'est classé au 3^{ème} rang des plus chauds derrière 2003 et 2018.

La température moyenne annuelle de 13.7 °C a dépassé la normale* de 1.1 °C, plaçant l'année 2019 au 3^{ème} rang des années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle, derrière 2018 (+1.4°C) et 2014 (+1.2 °C).

La pluviométrie a été proche de la normale en moyenne sur la France et sur l'année mais très contrastée. Suite à un dernier trimestre 2019 très pluvieux, la façade ouest de l'Hexagone, la région Provence – Alpes – Côte d'Azur et la Corse ont été bien arrosées avec un excédent de 10 à 40 %, voire localement plus sur la Côte d'Azur. Le cumul annuel de précipitations a été plus conforme à la normale sur le reste du pays, hormis de la Lorraine au nord de l'Auvergne ainsi qu'en Languedoc-Roussillon où le déficit a souvent atteint 10 à 30 %, voire localement plus sur le Gard et l'Hérault.

De janvier à septembre, les précipitations sont restées déficitaires. Ce déficit pluviométrique associé à des températures estivales très élevées a provoqué un assèchement remarquable des sols superficiels du Grand-Est au Massif central ainsi que sur le pourtour méditerranéen en fin d'été et début d'automne. Les passages perturbés qui se sont succédé d'octobre à décembre avec des précipitations très abondantes ont contribué au retour à la normale de la pluviométrie annuelle.

L'ensoleillement annuel, généralement proche de la normale** sur le sud de la France, a été excédentaire de plus de 10 % sur une grande partie de la moitié nord ainsi que sur le Massif central. L'excédent a atteint 20 % sur le Centre-Val de Loire ainsi que plus localement sur les Ardennes et l'Alsace avec 2177 heures de soleil à Colmar (Haut-Rhin), valeur supérieure à celle enregistrée à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) avec 2051 heures.

* moyenne de référence 1981-2010

** moyenne de référence 1991-2010

Évènements remarquables de 2019 :

- Deux canicules exceptionnelles en juin et juillet 2019
- Épisode pluvio-orageux intense et tornade le 15 juillet 2019 en Haute-Corse
- Sécheresse des sols exceptionnelle et persistante jusqu'en septembre 2019
- Plusieurs épisodes méditerranéens intenses en automne 2019
- Épisode neigeux en plaine précoce sur le Centre-Est les 14 et 15 novembre 2019
- Novembre et décembre 2019 agités : perturbations, tempêtes et coups de vent